

# Rapport annuel

sur le prix et la qualité  
des services eau potable  
et assainissement eaux  
usées

# 2013



# SOMMAIRE

## Préambule

- **Présentation de la direction**

I- Organigramme .....	p 3
II- Cartographie des sites de la DEA .....	p 4

- **Modes d'exploitation,**

I- Cartographie en AEP avec communes .....	p 5
II- Cartographie en EU avec communes .....	p 5

- **Bilan social,**

I- Pyramide des âges .....	p 6
II- Répartition par catégories .....	p 6
III- Nombre d'agents par service.....	p 6

## Objectifs de la Direction

- **Grandes orientations de la Direction,**

Le mot du directeur .....	p 7
---------------------------	-----

- **Analyse comparative des services d'eau et d'assainissement.....**

- **Maîtrise d'ouvrage PPO,...**

I- Programmation pluriannuelle .....	p 8
II- Gestion patrimoniale.....	p 9

## Service Public de l'eau

- **Production**

I- Les chiffres clés de la production,.....	p 10
II- Descriptif de l'activité et indicateurs, .....	p 10

Présentation de l'usine et de la Fosse de Sorges

Origine de l'eau et équipements (réservoirs)

Cartographie

Production

Qualité de l'eau

Analyses

Conformités

Communication

Visite,

Campagne de communication,

- **Distribution**

I- Les chiffres clés de la distribution,.....	p 13
II- Présentation des missions du service, .....	p 13
III- Le patrimoine exploité .....	p 13
IV- La performance de nos réseaux .....	p 14

# Service Public de l'assainissement

## • Collecte des effluents

I- Les chiffres clés de la collecte,..... p 15

II- Descriptif de l'activité et indicateurs (Réseaux, conformités et suivi des industriels)..... p 15

Réseaux

Conformités

## • Epuration des effluents

La Baumette ..... p 16

Les autres STEP..... p 17

•Le SPANC ..... p 18

# Service aux clients

• Les chiffres clés de la clientèle,..... p 20

• Les abonnés du service clientèle..... p 20

• La satisfaction des clients ..... p 20

• Des solutions innovantes ..... p 21

# Moyens financiers de la direction

• Les chiffres clés ..... p 22

## • La facture d'eau

I - La structure tarifaire ..... p 22

II - Les éléments de la facture d'eau..... p 23

III - La répartition des charges des services et leur poids dans la facture d'eau ..... p 23

IV - Évolutions de la facture d'eau..... p 24

## • Le budget annexe Eau

I - Les produits d'exploitation..... p 25

II - Les charges d'exploitation ..... p 26

III - L'évolution des charges de fonctionnement et des dépenses d'équipement ..... p 26

## • Le budget annexe Assainissement

I - Les produits d'exploitation..... p 28

II - Les charges d'exploitation ..... p 29

III - L'évolution des charges de fonctionnement et des dépenses d'équipement ..... p 30

# La maîtrise d'œuvre

• Les chiffres clés ..... p 32

• Missions du service études et travaux..... p 32

• Innovations ..... p 33

**Annexes** ..... p 34-40

# PRÉAMBULE

## a. Présentation de la direction,

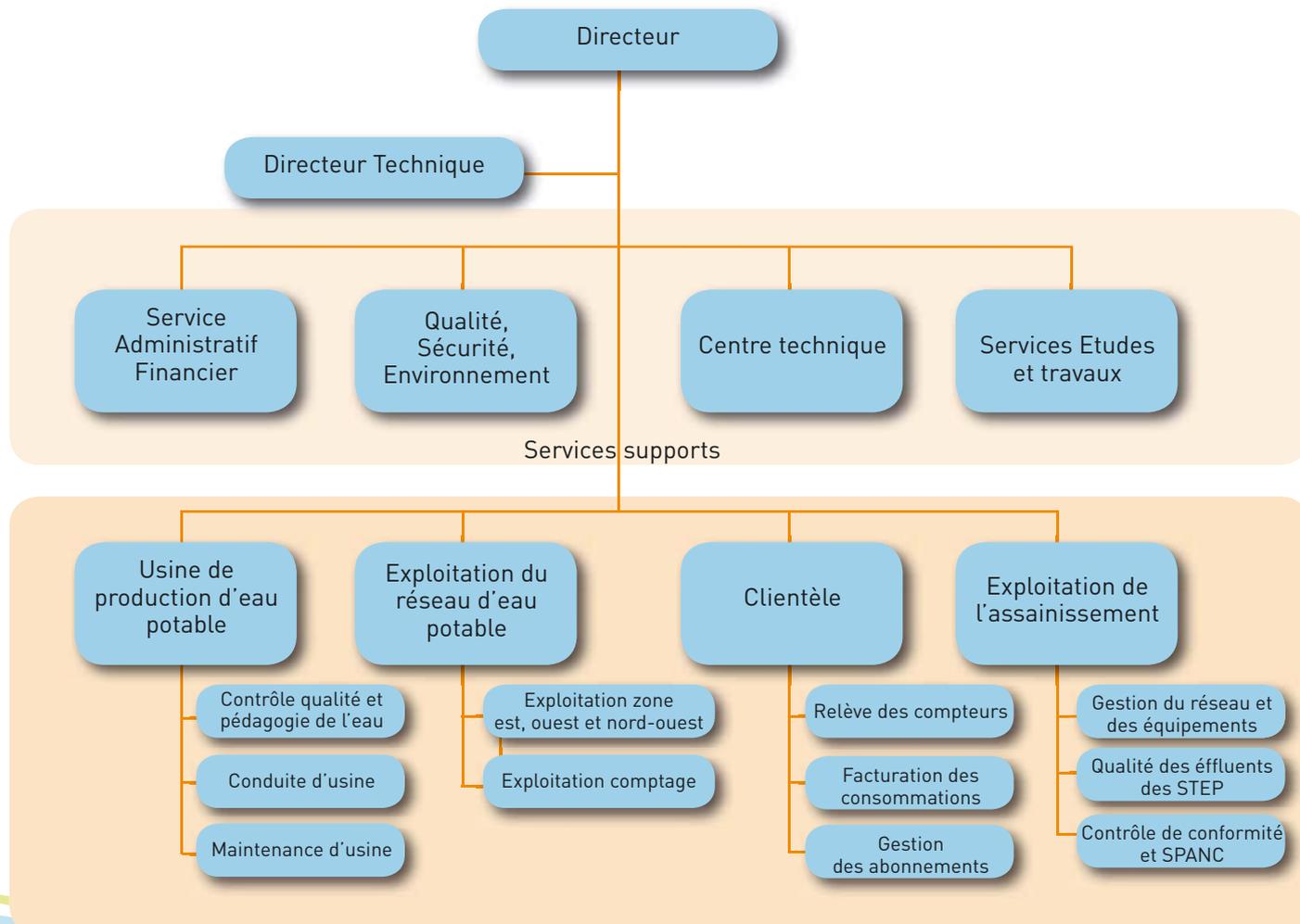
Angers Loire Métropole (ALM) est forte de 33 communes et de 280 000 habitants, en 2013. Il s'agit d'une des plus anciennes régies d'eau potable et d'assainissement. L'eau et l'assainissement sont des compétences d'Angers Loire Métropole depuis la délibération du 18 décembre 1968 en conseil de district. La direction de l'eau et l'assainissement a en charge d'assurer la gestion de l'ensemble du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux usées, depuis la prise d'eau brute en Loire jusqu'au rejet dans le milieu naturel des eaux résiduaires après traitement.

Indicateur D.101 : Estimation du nombre d'habitants desservis

années	2009	2010	2011	2012	2013
population permanente	264238	262983	272807	270887	272422
population saisonnière	11749	9824	9824	9824	10278
populations permanentes et saisonnières	275987	272807	282631	280711	282700

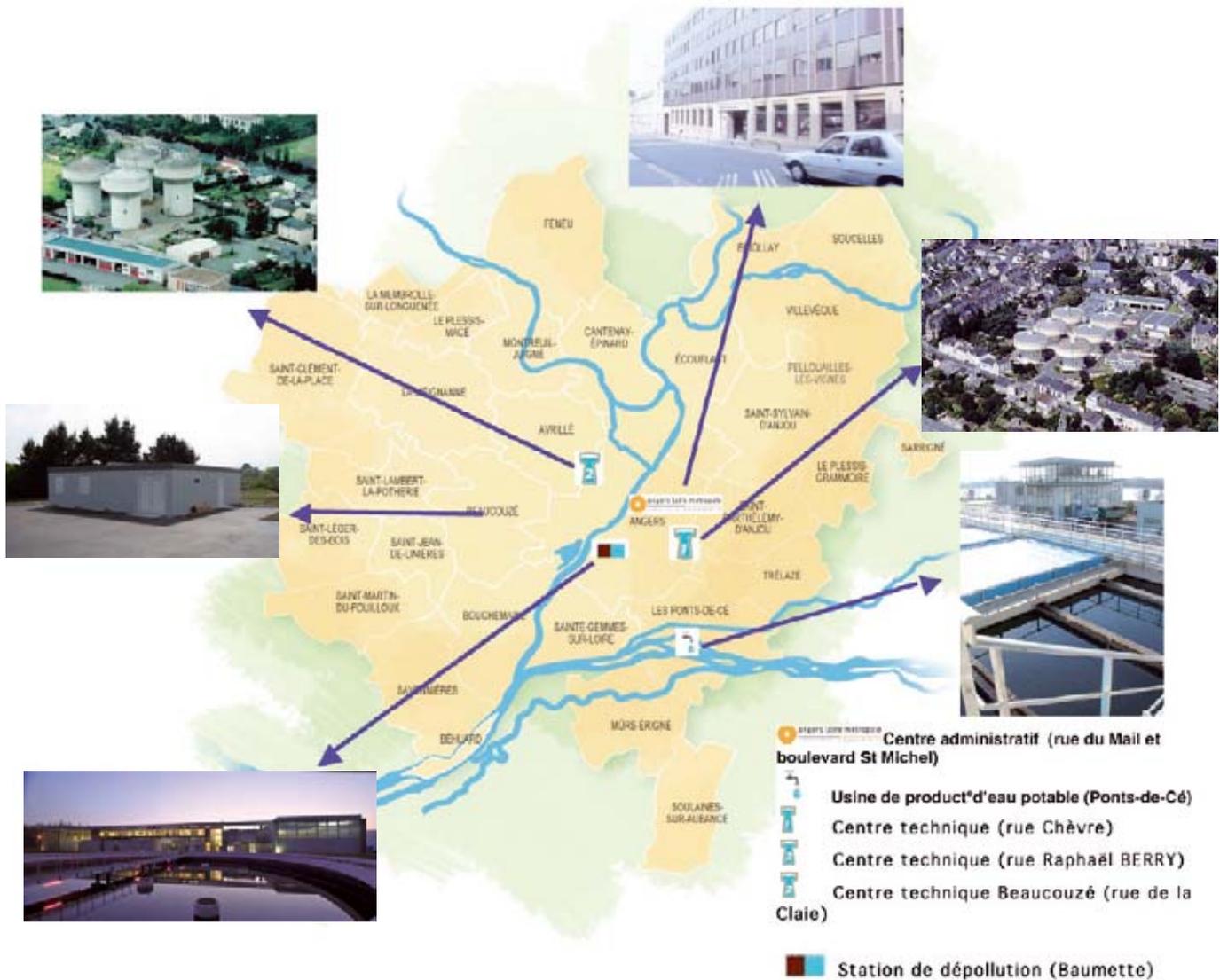
## I- Organigramme

218 agents composent la direction de l'eau et de l'assainissement dont l'organigramme ci-après détaille l'organisation



## II- Cartographie des sites de la DEA

L'organisation géographique de la direction de l'eau et de l'assainissement se présente ainsi :



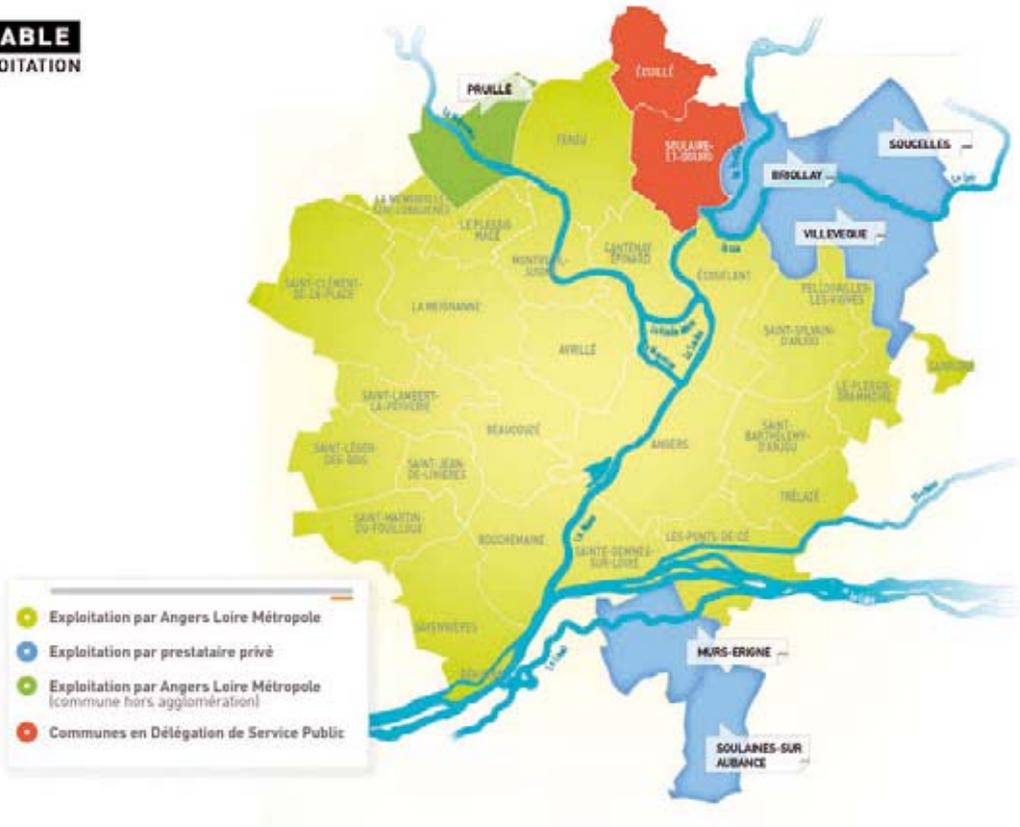
### b. Modes d'exploitation,

Les compétences en eau potable et en assainissement ont été exercées au cours de l'année 2013 sur la totalité du territoire de la Communauté.

Il est, par ailleurs, à noter que l'exploitation des ouvrages, effectuée en général en régie, est confiée, pour certaines communes, à des sociétés privées.

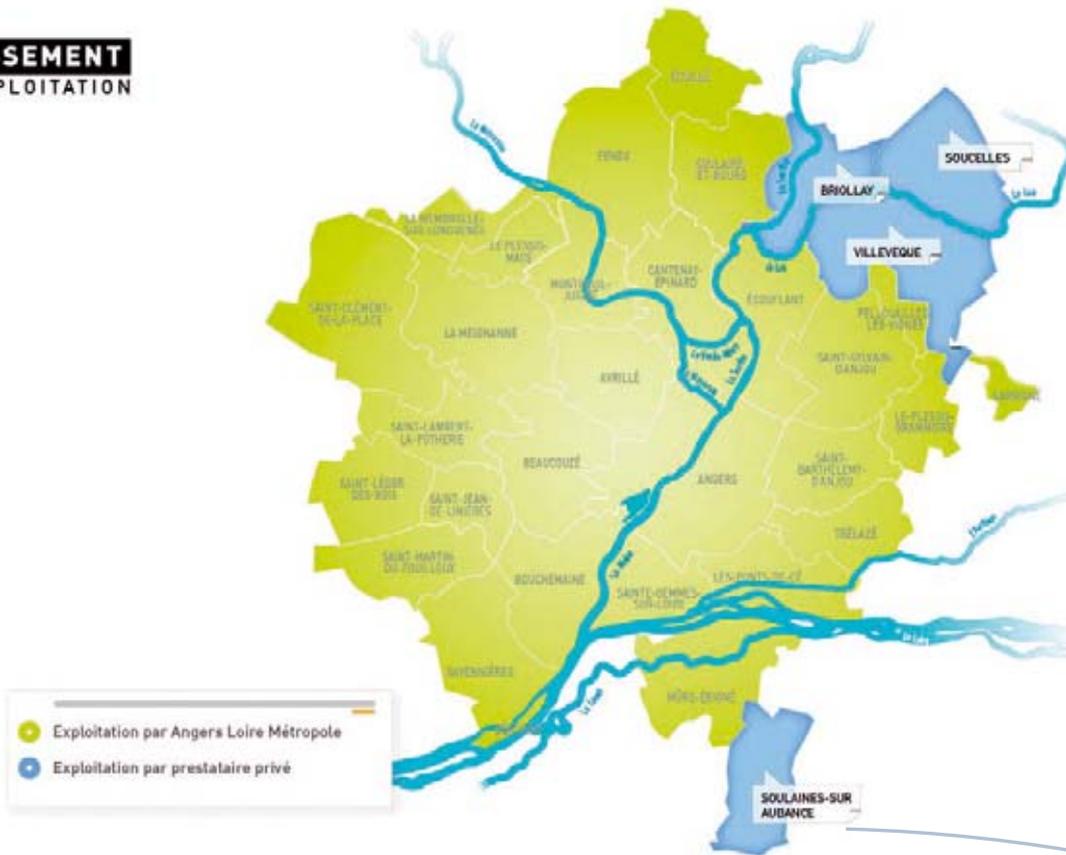
# Cartographie en AEP avec communes

**EAU POTABLE**  
MODE D'EXPLOITATION



# Cartographie en EU avec commune

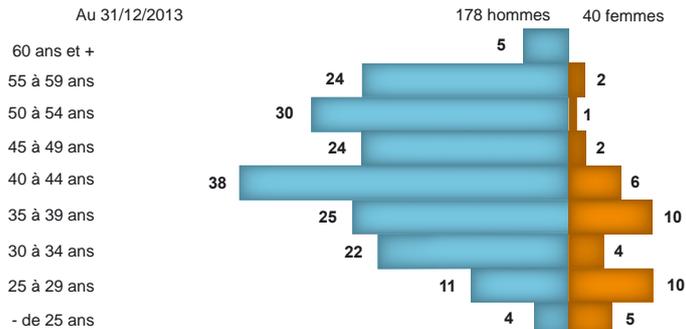
**ASSAINISSEMENT**  
MODE D'EXPLOITATION



## c. Bilan social,

### I- Pyramide des âges

La direction de l'eau et de l'assainissement est composée de femmes (18 %) et d'hommes (82 %) dont la pyramide des âges est représentée ci-dessous.



### III- Nombre d'agents par service

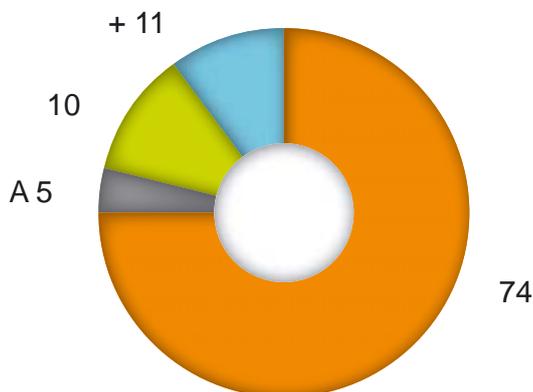
Effectif permanent mensuel au 31/12/2013 - par services

	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012
Ass conformité	11	11	9	10	9	-1
Ass réseau	32	33	31	33	30	-3
Ass SPANC	3	3	3	3	2	-1
Ass STEP	8	8	8	7	7	
Direction	6	6	5	5	5	
Eau réseau	81	83	80	78	74	-4
Eau usine de production	29	30	30	30	29	-1
admi. finance marché	7	7	7	9	8	-1
E&A bureau d'études	13	12	20	20	20	
E&A centre technique	19	19	19	20	11	-9
E&A clientèle	23	22	22	23	23	
<b>Total</b>	<b>232</b>	<b>234</b>	<b>234</b>	<b>238</b>	<b>218</b>	<b>-20</b>

### II- Répartition par catégories

En 2013, la répartition par catégorie est la suivante :

#### Répartition en 2013



# OBJECTIFS DE LA DIRECTION

## a. Grandes orientations de la Direction,

### Le mot du directeur

La Direction Eau & Assainissement a fait pleinement sienne la démarche d'amélioration continue de la Qualité, qui lui vaut depuis 10 ans d'être certifiée ISO 9001 version 2008.

Cette volonté d'amélioration se traduit par des actes concrets, dont les résultats sont visibles.

Ainsi, la politique menée concernant la gestion patrimoniale des réseaux porte-t-elle ses fruits. La sectorisation du réseau d'eau potable et la mise en place d'une prélocalisation des fuites se traduisent par une amélioration sensible du rendement du réseau d'eau potable [de 79,55 % en 2009 à 87,34 % en 2013].

Dans le domaine de l'assainissement ce sont 40 km par an de collecteurs inspectés par caméra qui permettent de connaître l'état structurel des canalisations et d'engager l'argent public sur les tronçons ainsi identifiés comme étant prioritaires.

Les marges de manœuvres financières ainsi dégagées peuvent être utilisées pour financer les travaux sur les réseaux dont les taux de renouvellement restent encore préoccupants (0,68% en Eau Potable et 0,72% en Assainissement), malgré les efforts d'investissements déjà consentis.

Mais les conséquences des efforts de la Direction ne sont pas que financiers, la protection de l'environnement fait également pleinement partie de nos objectifs et la mise aux normes de nos stations d'épuration à un rythme soutenu trouve ainsi sa justification. Il en va ainsi des stations d'épuration de Cantenay-Epinard, de Soulain sur Aubance, de Briollay ou de Villevêque.

La Direction s'engage également dans la recherche d'une meilleure sécurité, tant pour ses agents que pour ses clients.

Un effort significatif a ainsi été mené vis à vis des canalisations en amiante-ciment. En effet, bien que ne présentant aucun risque de contamination de l'eau transportée, la moindre intervention sur ces conduites nécessite un dispositif adapté afin de protéger les intervenants. La Direction a initiée une formation lourde pour l'ensemble de ses agents, a acquis du matériel spécifique (Équipements de Protection Individuels et Collectifs, matériel de coupe adapté) et a modifié ses procédures d'intervention. Les mesures réalisées en

conditions réelles ont prouvé l'efficacité des mesures prises (0 fibres d'amiante émise dans l'atmosphère).

Le Document Unique a également fait l'objet d'une mise à jour en 2013. La Direction est ainsi en capacité de prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de la sécurité de ses interventions dans les domaines d'activité ainsi identifiés. Les efforts porteront notamment sur la circulation routière, l'emploi de substances dangereuses, l'utilisation d'outils tranchants, la manipulation et l'entretien des obturateurs pneumatiques, ...

L'impact environnemental de nos actions ne se mesure pas qu'à l'aune des rejets des stations d'épuration. C'est pourquoi la Direction Eau & Assainissement s'est lancée dans une démarche environnementale de grande ampleur. Un diagnostic environnemental a été réalisé et l'heure est maintenant au plan d'action. Ces actions impactent l'ensemble des services de la Direction. Mon souhait est qu'elle aboutisse à une certification ISO 14 001 d'ici l'année 2015.

## b. Analyse comparative des services d'eau et d'assainissement

La FNCCR a mis en place un réel outil d'analyse et de mise en perspective des caractéristiques des services d'eau et d'assainissement, rendant objectives les comparaisons multicritères entre collectivités et permettant de faciliter la compréhension de la formation du prix de l'eau et de l'assainissement.

Elle offre des analyses complètes et individualisées, permettant une progression continue de la performance de nos services grâce à l'identification de pistes d'amélioration concrètes. Cette analyse comparative favorise l'échange des pratiques entre collectivités sur des problématiques partagées (techniques, comptables, réglementaire,....).

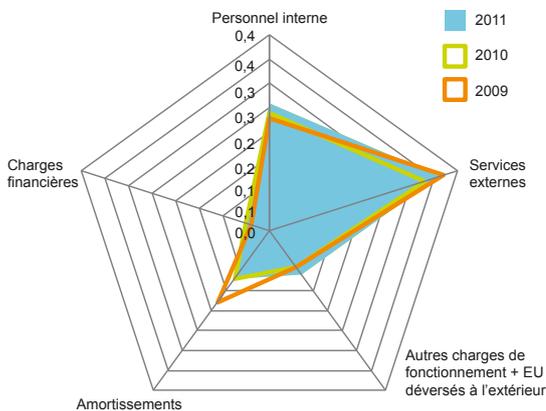
En y participant, la direction de l'eau et de l'assainissement d'Angers Loire Métropole obtient une tendance nationale permettant de se situer à un instant « t » et d'observer les évolutions, en se comparant à des structures similaires, sur la base de mêmes critères repris d'une année sur l'autre.

Enfin le rapport complet, détaillé et illustré est accessible à l'ensemble des acteurs des services d'eau et d'assainissement, et notamment pour les élus.

## Gestion du patrimoine

	Résultats de Angers Loire Métropole		Statistiques GROUPE 2	Commentaires et remarques sur les résultats d'Angers Loire Métropole	
	2011	Tendance 2008-2011	2011	Commentaires Conclusion	Remarques
P103 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	70/100	2010 : 70% 2009 : 70% 2008 : 60% →	Médiane = 80% Moyenne = 74%	Bonne connaissance du réseau d'eau d'ALM, excepté en ce qui concerne les branchements (localisation en cours) et le suivi des interventions, hors c'est essentiel pour l'optimisation de la gestion du réseau (cibler origine des disfonctionnements, tronçons fragiles, remonter les infos terrain suite aux interventions, etc.)	
P107 – Taux de renouvellement moyen du réseau sur les 5 dernières années	0,68%	2010 : 0,54% 2009 : 0,76% 2008 : 0,73% →	Médiane = 0,68% Moyenne = 0,66%	Taux de renouvellement dans la moyenne du groupe : ALM a subi des travaux de tram (comme 5 collectivités sur les 13 du groupe 2). Mise en œuvre d'un PPR canalisations d'après l'ICGP.	Travaux tram entre 2007 et 2010. Hors renouvellement 2011 + élevé qu'en 2010 alors que généralement en baisse après travaux de tram (raisons budgétaires et de nuisances).
Etat du réseau P106 – ILP IPFA10 – Taux de réparation des casses sur le réseau et les branchements (/100km)	ILP : 3,9 m <sup>3</sup> /km/j Casses : réseau : 5,5/100km branch : 0,27%	ILP (m <sup>3</sup> /km/j) 2010 : 3,9 2009 : 5,3 2008 : 5,3 → Casses réseau 2010 : 5,7 2009 : 6,7 2008 : 2,1 →	ILP (m <sup>3</sup> /km/j) Médiane = 5,5 Moyenne = 6,1  Casses réseau Médiane = 8,7 Moyenne = 8,6	Les pertes en eau sont très limitées en 2010 comme en 2011. <i>Réduction des fuites liée à une nouvelle politique de gestion patrimoniale &amp; recherche de fuites 2011 : peu de casses en réseau mais augmentation du nombre de casses sur les branchements du fait d'une plus grande activité en matière de recherche de fuites.</i>	Réseau visiblement en très bon état : casses bien détectées et réparées, limitant ainsi les pertes. NB1 : les travaux de tram ont obligé à renouveler des canalisations récentes. NB2 : réseau en cours de secto + tests de préloc fixe et campagne de préloc mobile par commune
P104 – Rendement (cible hors ZRE = 69,4%)	84,3% → cible largement atteinte	2010 : 85,6% 2009 : 80,5% 2008 : 80,7%	Médiane = 84,3% Moyenne = 84,1%	Rendement dans la moyenne du groupe 2 et bien au-dessus du rendement cible fixé par le décret du 27 janvier 2012. Peu de pertes en eau en 2011. Objectif interne = 85%	
Performance du réseau	Bonne connaissance et gestion du réseau (manque a priori un suivi rigoureux de toutes les interventions) Réseau en très bon état et pertes en eau négligeables				

### Recettes et coûts d'exploitation du service Assainissement d'Angers Loire Métropole.



Cantenay-Epinard, La Meignanne, La Membrolle-sur-Longuenée, les Ponts de Cé, Montreuil-Juigné, Pellouailles-les-Vignes, Saint Barthélemy d'Anjou, Saint Cément de la Place, Sainte Gemmes sur Loire, Trélazé et Villevêque.

- Des opérations spécifiques :

- la construction de stations de relèvement à Angers, Cantenay-Epinard, Sainte Gemmes sur Loire et Trélazé
- la construction d'un dessableur sur la station d'épuration de Pellouailles les Vignes

- Des extensions de réseaux à Angers, Avrillé, Bouchemaine, La Membrolle-sur-Longuenée, les Ponts de Cé et Montreuil-Juigné.

- Deux réhabilitations ponctuelles du refoulement ø600 de la station du Lac de Maine à Angers.

## c. Maîtrise d'ouvrage,

### I Programmation pluriannuelle

#### Etudes réalisées en 2013

Il s'agit des :

- Etudes préalables à la construction des nouvelles stations de relèvement à Trélazé, (diagnostics amiante)
- Etudes préalables à la construction des nouvelles stations d'épuration à Briollay et Villevêque (diagnostics amiante et études géotechniques)

#### Travaux réalisés en 2013

Les travaux d'assainissement ont concerné :

- Des réhabilitations de réseaux à Angers, Avrillé,



Réhabilitation de réseaux Boulevard de Strasbourg à Angers

**Construction d'une station de refoulement en lieu et place de l'ancienne station de dépollution de Cantenay Epinard**



L'investissement correspondant s'élève à 4 758 488 € HT dont 86 849 € HT de frais divers (SPS, Passage caméra, contrôle de compactage, constat d'huissier, contrôle technique génie civil, etc.) et 1 249 429 € pour la construction du d'ouvrage de génie civil.

Nature	2009	2010	2011	2012	2013
Extension de réseau et mise en séparatif	285ml	1395ml	500ml	1230ml	510ml
Réhabilitation ou renouvellement de réseau	10220ml	4590ml	4960ml	4210ml	4880ml
Réhabilitation de refoulement	1300ml		1150ml		40ml
Réalisation de nouvelles stations de transfert	1		1	0	1
Renouvellement ou refonte complète de stations de transfert ou d'épuration	1		2	3	1
Réalisation de branchements					
• Ponctuels	163	227	179	188	185
• Réhabilité et à la pose du collecteur	605	288	378	282	337
Dépose de branchements	17	30	11	15	22

**Indicateur P.253 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées :**

années	2010	2011	2012	2013
longueur de canalisation renouvelées + extension (km)	6,523	6,55	5,44	5,39
longueur du réseau (km)	1060,42	1085	1104	1120
Taux de renouvellement	<b>0,96%</b>	<b>0,85%</b>	<b>0,80%</b>	<b>0,72%</b>

Moyenne sur 5 ans

Les travaux d'eau potable ont concernés :

- Des renouvellements de réseaux à Angers, Avrillé, Briollay, Ecoflant, La Membrolle sur Longuenée, Montreuil-Juigné, Saint Lambert la Potherie, Saint Sylvain d'Anjou, Sainte Gemmes sur Loire, Savennières, Soucelles, Trélazé et Villevêque
- Une réhabilitation de conduite par l'intérieur sur Les Ponts de Cé,
- Des extensions de réseau à Villevêque

Le montant d'investissement correspondant est de 2 743 347,12 € HT dont 300 827,04 € HT d'achat de pièces ou tuyaux et 57 868.87 € HT de frais divers (SPS, contrôle de compactage, constat d'huissier, levé topo, etc.)

Un montant de 470 385 € HT a été investi pour la liaison entre les supprimeurs de la Bélière et Briollay dans le cadre des travaux engagés par le SMP Loir et Sarthe pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Nature	2012	2013
Extension de réseau	440ml	375ml
Renouvellement de réseau jusqu'au ø125	7605ml	6977ml
Renouvellement de réseau de ø150 et plus	5545ml	3139ml
Renouvellement de branchements		
• Exploitant : ALM	1307	724
• Exploitant : autres	41	66

**Travaux en cours et à venir**

Pour l'année 2014, l'investissement, pour le secteur travaux à l'entreprise, correspond à des travaux d'assainissement et d'eau potable. Il s'élève respectivement à :

- Eaux Usées : 6 658 080 € HT dont :
  - 198 200 € HT pour des extensions et mise en séparatif de collecteur à Ecuillé, La Membrolle sur Longuenée, Murs-Grigné, Sarrigné, et Soullaines sur Aubance,
  - 280 000 € HT pour des travaux de réhabilitation ou de construction de stations de refoulement sur les communes Les Ponts de Cé et Ste Gemmes sur loire,
  - 320 000 € HT pour une réhabilitation du collecteur ø900 situé dans la trémie du pont de la basse Chaîne,
  - 300 000 € HT pour la construction d'un bassin tampon à Montreuil-Juigné
  - 1 839 520 € HT pour des travaux de construction de station d'épuration à Villevêque, Soullaines sur Aubance et Briollay et la modification de la station existante à Cantenay-Epinard,
  - 3 720 360 € HT pour la réhabilitation de réseaux à Angers, Bouchemaine, Cantenay-Epinard, Ecoflant, Feneu, Le Plessis Macé, Les Ponts de Cé, Pellouailles les Vignes, Saint Barthélemy d'Anjou, Saint Martin du Fouilloux, Saint Sylvain d'Anjou, Sainte Gemmes sur Loire, Trélazé et Villevêque.
- Eau Potable 3 141 600 € HT dont :
  - 2 691 600 € HT pour la rénovation de réseau sur les communes d'Angers, Avrillé, Bouchemaine, Cantenay-Epinard, Ecuillé, Le Plessis Grammoire, Le Plessis Macé, Montreuil-Juigné, Murs-Grigné, Soucelles, Soulaire et Bourg, Saint Barthélemy d'Anjou, Saint Léger des Bois, Saint sylvain d'Anjou, Trélazé, et Villevêque.
  - 450 000 € HT pour les travaux de réhabilitation de la conduite ø400 en traversée du pont de la Haute Chaîne à Angers.

**Indicateur P.107 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :**

années	2010	2011	2012	2013
longueur de canalisation renouvelées	12,47	10,60	15,11	13,73
longueur du réseau (km)	1957	1996	2054	2088
Taux de renouvellement	<b>0,73%</b>	<b>0,68%</b>	<b>0,66%</b>	<b>0,68%</b>

**II Gestion patrimoniale**

**Indicateur P.103 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 110/120**

**Indicateur P.202 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées : 95/120**

# SERVICE PUBLIC DE L'EAU

## a. Production

### I- Les chiffres clés de la production,

- Volume prélevé en Loire : 20 340 312m<sup>3</sup>
- Volume produit : 17 939 587m<sup>3</sup>
- Volume moyen journalier : 46 645m<sup>3</sup> / j
- Volume du jour de pointe : 60 088m<sup>3</sup> / j
- Capacité de production journalière : 90 000 m<sup>3</sup> / j
- 17 réservoirs d'une capacité totale de 48 860 m<sup>3</sup>
- Rendement eau traitée de l'usine : 91.6 %
- Nb analyses réalisées 408 avec un taux de conformités de 100%
- Rendement énergétique : 0.62kWh/m<sup>3</sup> produit
- Quantité de boues valorisées en filière réglementaire : 1332 T de MS
- Conformité au plan d'épandage : 100%

### II- Descriptif de l'activité et indicateurs,

L'usine de production d'eau potable d'Angers Loire Métropole est dotée d'une filière de traitement complète. Les grandes étapes de traitement sont les suivantes :

- 1- Mélange des eaux : les eaux brutes ont pour origine la Loire ou la nappe d'accompagnement du fleuve. Elles sont mélangées à leur arrivée sur l'usine.
- 2- Prétraitement : étape de préparation à la décantation. Les eaux sont préozonées afin d'oxyder les matières dissoutes et de les faire précipiter. Ensuite c'est l'étape de coagulation-floculation. L'objectif est de regrouper les matières en suspension afin de former un « floc » plus facile à décanter. Du charbon actif en poudre y est également ajouté afin d'adsorber les polluants organiques « type » pesticides.
- 3- Décantation : c'est la première étape de clarification des eaux pendant laquelle les floccs vont être piégés dans un lit de boues et les eaux clarifiées sont récupérées par surverse pour être envoyées à l'étape suivante. A noter : les boues issues de la décantation sont envoyées à la station de traitement des boues afin d'y être traitées.
- 4- Filtration sur sable : les eaux clarifiées traversent un lit de sable d'environ un mètre d'épaisseur. Les matières indésirables vont être retenues dans les interstices sur sable.

- 5- Ultrafiltration : C'est l'étape d'affinage de l'eau. L'eau filtrée est injectée dans des membranes dont le diamètre des pores de sortie est d'1/100µm. L'intérêt est de bloquer tout ce qui est d'une taille supérieure, notamment virus et bactéries tout en conservant les propriétés de l'eau comme les sels minéraux. Les eaux sont ensuite stockées dans une citerne de 20 000m<sup>3</sup> puis chlorée avant d'être envoyées sur le réseau de distribution.



Désignation (en m <sup>3</sup> )	2009	2010	2011	2012	2013
- Production (Unité de l'Île au Bourg)					
volume annuel	18 732 972	18 596 714	18 073 168	17 723 058	17 939 587
volume moyen journalier	51 323	50 950	49 516	48 424	46 645
volume du jour de pointe	71 488	67 096	68 998	59 174	60 088
jour de pointe	29 juin 2009	7 juillet 2010	27 juin 2011	7 sept. 2012	10 juillet 2013
- Volume acheté	726 882	753 349	706 055	788 572	669 553
- Volume facturé	15 521 317	15 732 412	15 895 469	15 320 487	15 640 973
dont :					
- pour collectivités extérieures	726 882	753 349	706 055	788 572	669 553

Les volumes prélevés ont été de :

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Volume prélevé en m<sup>3</sup></b>	21 646 274	21 667 380	20 947 084	20 438 656	20 340 312
Dont :					
- Eau brute de la Loire	13 890 488	11 348 208	12 317 856	12 458 208	13 484 512
- Eau de la nappe d'accompagnement du fleuve	7 574 236	10 319 172	8 629 228	7 980 448	6 855 800
- Part d'eau de nappe dans la production	35 %	47 %	41.2%	39%	34%

## La station des boues :

Les refus de filtration sont acheminés vers la station de traitement des boues située sur la levée de Belle-Poule aux Ponts-de-Cé. Les boues sont successivement épaissies, centrifugées et chaulées avant d'être stockées dans des bennes. Les eaux de surverse des épaississeurs retournent au milieu naturel. Les boues sont valorisées en agriculture via un plan d'épandage validé par l'arrêté préfectoral du 17/11/2010.



## Fosse de Sorges :

Dans le cadre de la sécurisation de la production d'eau potable, l'usine s'est dotée d'une réserve d'eau brute sur le site de la Fosse de Sorges. L'objectif étant d'avoir une réserve d'eau brute disponible, correspondant à 5 jours de production, en cas de pollution majeure de la Loire.

Afin de préserver la qualité de l'eau brute, l'eau de la réserve est renouvelée régulièrement.



Indicateur P108 : indice de protection de la ressource en eau : 80%

## Origine de l'eau et équipements (réservoirs)

### Cartographie



## Production

Après 5 années consécutives de baisse, les volumes d'eau produits par l'usine de production d'eau potable se stabilisent cette année. (+1% par rapport à 2012). En comparant aux volumes produits il y a 5 ans, la baisse globale de production est de -4%, à périmètre constant.

Evolution du volume de production de 1996 à 2013



## Qualité de l'eau

### Analyses

Tout au long du processus de traitement et de distribution, l'eau produite Angers Loire Métropole fait l'objet de nombreux prélèvements aux fins d'analyses. Les prélèvements ont lieu sur la ressource (Loire et Puits), en sortie d'usine et sur le réseau de distribution. Soit au total sur l'eau traitée :

- 138 analyses réalisées en sortie d'usine
- 847 analyses réalisées sur le réseau de distribution

Ces analyses sont réalisées par le laboratoire agréé ANJOU LABORATOIRE pour le compte de l'ARS (Agence Régionale de Santé) au titre du contrôle réglementaire et pour le compte d'Angers Loire Métropole au titre de l'autocontrôle.

#### A noter :

En 2013, un dépassement sur le paramètre « Métaldéhyde » a engendré le classement non potable de l'eau distribuée pendant 85 jours sur les communes de Briollay, Soucelles, Villevêque, Ecuillé et Soulaire & Bourg. Le raccordement des communes du SMP Loir & Sarthe est prévu courant 2014. Cela permettra à ces communes de bénéficier de l'eau de l'usine de production d'Angers Loire Métropole.

### Conformités

**Indicateur P.101 et P.102 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et la physicochimie.**

Années	2010	2011	2012	2013
Nb analyses des paramètres chimiques conformes	378	384	386	408
Nb analyses des paramètres chimiques	378	384	386	408
<b>Conformité</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

### Communication

#### Visite,

En 2013, 1498 visiteurs ont été accueillis sur les équipements de la direction. 772 sur l'usine de production d'eau potable et 589 sur la station de dépollution. 32% des visiteurs ont été accueillis dans le cadre de la manifestation « Made in Angers ». Les autres visites concernent des associations ou des écoles.

La direction de l'eau et de l'assainissement participe à différentes actions de sensibilisation à la consommation de l'eau du robinet telles que des forums, la journée mondiale de l'eau, manifestations sportives,...



## b. Distribution

### I- Les chiffres clés de la distribution,

- 77 agents
- 25 communes exploitées en régie directe
- 5 communes en contrat d'exploitation
- 2 communes en Délégation de Service Public
- 1 commune exploitée par le biais d'une convention
- 2 088 km de réseau
- 79317 branchements
- Rendement : 87,34%
- Age moyen du réseau : 37,02 ans

### II- Présentation des missions du service,

#### Maintenance du réseau d'eau potable

Le service de l'eau assure l'entretien et la réparation des ouvrages du réseau d'eau potable (branchements, conduites, ventouses, purges, vidanges, bouches à clé, etc...) et participe au maintien de la qualité d'eau en procédant au besoin à la réalisation de purges.

#### Travaux neufs, renouvellements et extensions de réseaux

Sur son périmètre d'exploitation, le service de l'eau réalise l'ensemble:

- des compteurs de chantier (188)
- des compteurs pour les particuliers (306)
- des renouvellements de branchements (383 avec terrassement et 829 sans terrassement))
- des raccordements des nouvelles conduites sur les réseaux existants (287)

Les équipes procèdent également en interne à des poses de réseaux en interne (3235 mL). De plus conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, nous devons supprimer l'ensemble des branchements plomb du territoire d'Angers Loire Métropole. Actuellement, il nous reste 3321 branchements plomb en service.

#### Individualisation des compteurs d'eau

Dans le cadre de la loi n°2000-1208 dite loi « SRU » le service procède à la pose de compteurs d'eau potable, à la demande du propriétaire d'un immeuble collectif d'habitation ou d'un ensemble immobilier de logements. Le service a ainsi posé 1654 compteurs individualisés.

#### Entretien du parc compteurs

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc compteurs, le service l'eau se fixe comme objectif de remplacer annuellement plus de 4500 compteurs d'eau. en 2013 la direction a changé 4895 compteurs. A ce jour, l'âge moyen du parc compteurs (79317 unités) est de 6,85 ans.

#### Défense incendie

La défense incendie relève de la responsabilité du Maire. A la demande des communes, le service de l'eau réalise et facture des interventions de maintenance pour le compte de ces dernières (mise en place d'équipements neufs, remise en état ou renouvellement d'équipements existants).

#### Bornes de puisage

Angers Loire Métropole dispose d'un parc de 55 bornes de puisage réparties sur le territoire de l'agglomération. Ces équipements fonctionnent à l'aide de cartes prépayées et sont à la disposition des entreprises et des collectivités. Leur maintenance est assurée au sein du service.

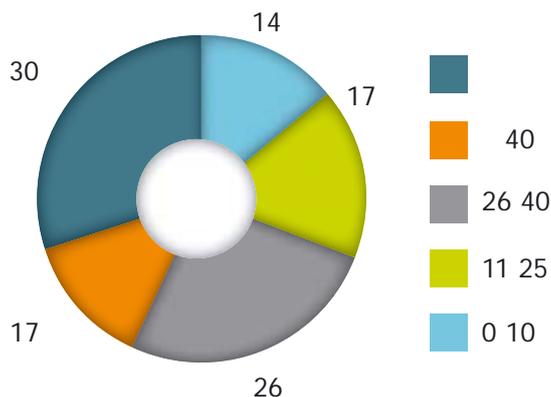


Création d'un By-pass du réservoir de la Bétière à St Barthélémy d'Anjou

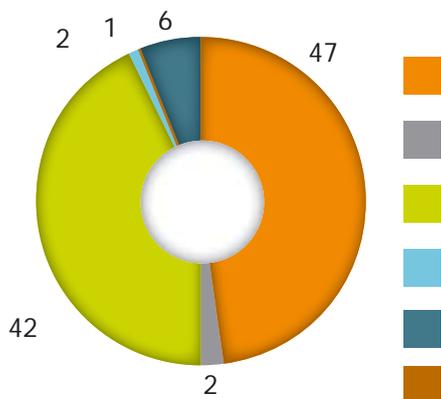


### III- Le patrimoine exploité

#### Age des réseaux au 31/12/2013



#### Matériaux constitutifs des réseaux



### IV- La performance de nos réseaux

Des indicateurs réglementaires permettent de caractériser la performance des réseaux :

- **Le rendement** du réseau d'eau potable (rapport de la somme des volumes consommés comptabilisés et des volumes autorisés non comptés sur le volume mis en distribution) est de :

#### Indicateur P.104 : Rendement du réseau de distribution :

années	2010	2011	2012	2013
volume consommé comptabilisé	14989257	15895469	15634073	15640973
volume autorisé non compté	80000	23806,64	29845,85	28004,66
volume produit + acheté en gros	18596714	18779223	18511630	17939587
Rendement net	<b>81,03%</b>	<b>84,77%</b>	<b>84,62%</b>	<b>87,34%</b>
Rendement seuil 1			<b>85,00%</b>	<b>85,00%</b>
Rendement seuil 2			<b>65,77%</b>	<b>65,60%</b>

- **L'indice linéaire de pertes** (rapport des volumes perdus durant une année sur la longueur du réseau) est de  $X \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$  est de :

#### Indicateur P.106 : Indice linéaire de pertes en réseau :

années	2010	2011	2012	2013
volume consommé comptabilisé	15895469	15895469	15634073	15640973
volume autorisé non compté	80000	20300	23981	28004,66
volume produit + acheté en gros	18779223	18779223	18511630	18609140
longueur du réseau	1957	1996	2054	2088
ILP	<b>3,99</b>	<b>4,07</b>	<b>4,06</b>	<b>3,86</b>

- **L'indice linéaire des volumes non comptés** (évaluation, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), de la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage) est de :

#### Indicateur P.105 : Indice linéaire des volumes non comptés :

années	2010	2011	2012	2013
volume consommé comptabilisé	15895469	15895469	15634073	15640973
volume produit + acheté en gros	18779223	18779223	18511630	17939587
longueur du réseau	1957	1996	2054	2088
ILVNC	<b>4,04</b>	<b>3,96</b>	<b>3,84</b>	<b>3,02</b>

#### Indicateur P.151 : Taux d'occurrence des interruptions non programmées :

années	2010	2011	2012	2013
Nb d'abonnés ayant eu une coupure d'eau au cours de l'année	5495	3984	4044	2438
Nb de coupures d'eau au cours de l'année	126	122	151	103
Nb abonnés	72078	74225	76556	79317
Taux d'interruption	<b>76,24</b>	<b>53,67</b>	<b>52,82</b>	<b>30,74</b>

Au cours de l'année 2013, les équipes du service ont procédé :

- à la réparation de 158 fuites sur branchements et 104 fuites sur canalisation
- au renouvellement de 4895 compteurs
- à la suppression de 67 branchements
- à la suppression d'environ 800 branchements plomb

L'équipe recherche de fuites a diagnostiqué 220 km de canalisations à l'aide de la prélocalisation mobile. Ces recherches associées aux outils de sectorisation et de prélocalisation fixe ont permis de détecter 15 fuites sur branchements et conduites.

Ces actions participent de manière significative à l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable. Dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la performance des réseaux, la direction de l'eau et de l'assainissement a prévu de mettre en oeuvre la sectorisation sur la partie Est de l'agglomération et souhaite affiner la sectorisation de la zone ouest.

# SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

## a. Collecte des effluents

### I- Les chiffres clés de la collecte,

- **Nombre de STEP : 33**
- **Nombre de postes de relèvement : 161**
- **Linéaire de réseaux : 1 120 km**
- **Age moyen du réseau : 30.5 ans**
- **Nombre d'abonnés SPANC : 6 401 usagers du SPANC**
- **Nombre d'interventions d'urgence sur collecteur : 316 interventions**
- **Nombre d'interventions d'urgence sur branchements sous domaine public : 244 interventions**
- **Volumes traités par les STEP : 13 949 062 m<sup>3</sup>**

**Indicateur D.201 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif :**

	2010	2011	2012	2013
population permanente	2239598	248549	246799	248198
population saisonnière	9824	9824	9825	10278
populations permanentes et saisonnières	<b>249422</b>	<b>258373</b>	<b>256624</b>	<b>258476</b>

**Indicateur P.201 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :**

	2010	2011	2012	2013
Nombre d'abonnés de la zone desservie par le service d'assainissement collectif	62686	64747	66755	69560
Nombre d'abonnés potentiels de la zone desservie par le service d'assainissement collectif	62686	64747	66755	69560
Taux de desserte	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**Indicateur P.203, P204, P205 : Conformités de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions de la Police de l'Eau : Conforme**

### II- Descriptif de l'activité et indicateurs (Réseaux, conformités et suivi des industriels).

#### Réseaux

La mission principale des agents du service est de garantir l'écoulement des effluents. Pour ce faire le service effectue du Curage préventif et du curage curatif,

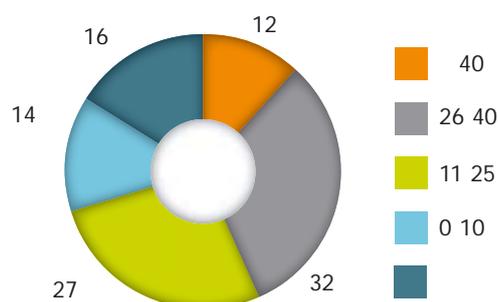
notamment par des débouchages de collecteurs et des débouchages de branchements publics. Ils effectuent aussi l'entretien des ouvrages de prétraitement, tels que les dégrilleurs des postes de refoulement ou des prétraitements des stations d'épuration Le service des maçons a pour missions, l'entretien des ouvrages du réseau de collecte :

- 49 Réparations ponctuelles des branchements et collecteurs
- 16 Renouvellement des branchements
- Renouvellement des tampons (trappe d'accès au réseau)
- 3 Réparations de refoulements
- 13 Travaux en tout genre (Réparation génie civil en station d'épuration, enduit, maçonnerie, regards,...).

Le service est également fortement impliqué dans la gestion patrimoniale des réseaux. C'est pourquoi chaque tronçon faisant l'objet d'une inspection télévisuelle est ensuite noté en fonction de son état de conservation et mentionner sur notre système d'information géographique.

De plus, l'autre préoccupation forte du service est la recherche des eaux parasites, qui souvent sont à l'origine de dysfonctionnements de nos ouvrages et de notre épuration. Des enquêtes sont ainsi réalisées afin de repérer les faiblesses de notre réseau séparatif.

#### Age moyen du réseau de collecte des effluents :



#### Linéaire de réseaux inspectés par caméra (ITV)

	2009	2010	2011	2012	2013
Total	16,690 Km	42,259 Km	42,737 Km	45,553 Km	21,311 Km

**Indicateur P.251 : Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers :**

	2010	2011	2012	2013
Nb de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	44	28	23	17
Nb d'abonnés du service	62686	64747	66755	69560
Taux de débordement d'effluents	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>

**Indicateur P.252 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau :**

	2010	2011	2012	2013
Nombre de points noirs du réseau	54	56	59	48
Longueur du réseau	1060,42	1085	1104	1120
Taux de points noirs	0,05092	0,05161	0,0534	0,0429

	2010	2011	2012	2013
Nombre de débouchages (Collecteur)	352	327	278	316
Nombre de débouchages (Branche de sous domaine public)	221	181	223	244
Nombre d'abonnés du service	62686	64747	66755	69560
Taux de bouchage branchement sous domaine public	3,5	2,8	3,3	3,5

**Cartographie avec les pourcentages de dépannage et de curage par commune**

- % de linéaire curé par commune



## ASSAINISSEMENT EQUIPEMENT



## Suivi des rejets industriels

**Différents types de contrôle sont réalisés :**

- Visite de site pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des bâtiments
- Contrôles de non raccordement et suivi des bordereaux de déchets
- Contrôle inopiné des rejets

Lors de ces opérations les agents sont amenés à faire des prélèvements ponctuels, ou sur 24h00 avec des préleveurs automatiques. Les échantillons sont ensuite amenés au laboratoire départemental. Par ailleurs, le service a fixé 362 rendez vous pour le contrôle de bon raccordement dont :

- 41 dans le cadre des cessions d'activité ou de bâtiment
- 88 dans le cadre de contrôles systématique d'entreprise
- 32 dans le cadre des déclarations d'achèvement de travaux (bâtiments neufs)
- 195 dans le cadre du contrôle des rejets

Le service gère 60 Conventions de Déversement et 291 Conventions de Non Déversement.

## Conformités

**Différents types de contrôle sont réalisés :**

- Visite de site pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des bâtiments. Par ailleurs, le service a fixé 3045 rendez vous pour le contrôle de bon raccordement dont :
- 1575 dans le cadre des ventes de biens immobiliers,
- 646 dans le cadre de contrôles systématiques des habitations,
- 392 dans le cadre des déclarations d'achèvement de travaux (bâtiments neufs),
- 185 dans le cadre de la PFAC,
- 29 dans le cadre du contrôle de grand ensemble,

## b. Epuration des effluents

### I- La Baume

**Bilan synthétique de la Baume**

Pour ce qui est de la station de dépollution de la Baume, les données principales sur les charges entrantes et les rendements de dépollution sont rappelées ci-après. Toutefois, une analyse sur 3 ans fait ressortir une baisse significative du volume collecté par un temps plutôt sec sur 2013, et une réduction des fuites sur le réseau d'eau potable.

Entrée								
	Débit Entrée UDEP		DCO	DB05	MES	NGL	NH4	PT
Total	12 265 804,20	m³/an	9 745 702,46	1 744 252,00	3 503 969,95	903 135,12	517 123,73	107 835,87
Concentration Moyenne en mg/l			777,60	298,46	348,36	75,13	57,78	8,80
Charge Moyenne en kg/j	33 565,53	m³/j	25 497,32	9 895,36	11 551,98	2 474,34	1 880,45	288,40

Sortie								
	Débit		DCO	DB05	MES	NGL	NH4	PT
Total	12 525 065,00	m³/an	780 115,37	77 007,70	184 221,90	168 190,10	47 680,08	8 738,04
Seuil Arrêté préfectoral			90 mg/l ou 85% rend	25 mg/l ou 85% rend	30 mg/l ou 90% de rend	10mg/l ou 80% de Rend		1mg/l
Concentration Moyenne en mg/l			61,08	12,21	18,94	13,22	5,05	0,71
Charge Moyenne en kg/j	0,71	m³/j	2 137,30	469,56	674,81	462,06	174,65	23,94

## Rendement épuratoire de la BAUMETTE

Rendement en%						
	DCO	DCO/DB05	DB05	MES	NGL	PT
Rendement épuratoire	92,10	2,61	95,42	94,47	49,45	91,88

Les rendements énergétiques de la station sont les suivants :

### Consommation énergétique :

	EDF en kWh	en %	Consommation max journalière
Relevage	893 756,85	9,37%	6 987,57
Prétraitement	353 234,05	3,70%	1 329,79
Désodorisation	2 310 463,08	24,23%	8 662,14
Biostyrs	4 118 999,91	43,19%	19 086,40
Actiflors	302 596,58	3,17%	1 224,03
Déshydratation	465 474,52	4,88%	2 056,25
Séchage	476 116,33	4,99%	3 684,09
Divers	615 600,68	6,46%	3 124,08

## Boues et sous-produits générés par la station

Production Année 2013

Boues Mixtes Digérées : 3035.63 tonnes de MS

Boues Tertiaires : 267.38 tonnes de MS

Biogaz : 1 811 317 Nm³ de Biogaz

Les apports de matières de vidange ont été les suivants :

### Total des apports extérieurs

	2010	2011	2012	2013
Vidange	10391	11123	13686	13346
Curage	681	827	1135	1509
Graisse	2254	2495	2931	2703

## II- Les autres STEP

Commune	Nom de la Station d'épuration	EH Max	Date de mise en service	Volume en m³ pour 2013	Nombre Analyse	Nb Analyse Non Conforme	Taux de conformité
BEHUARD	BEHUARD (Filtre à Sable)	150	01/01/2005	6.646	2	0	100%
BRIOLLAY	BRIOLLAY (Boues Activées)	1350	01/01/1992	81.919			
CANTENAY EPINARD	CANTENAY (Boues Activées)	2500	07/10/2013	26.576	1	0	100%
CANTENAY EPINARD	CANTENAY (Boues Activées)	1300	01/01/1984	78.206	1	1	0%
ECOULANT	ECOULANT (Boues Activées)	2000	01/01/1995		6	0	100%
ECUILLE	Ecuiillé (Lagune)	550		23.983	2		100%
FENEU	FENEU (Boues Activées)	1100	01/01/1981	63.072	2	0	100%
LA MEIGNANNE	MEIGNANNE (Boues Activées)	1850	01/01/2004	84.096	2	1	50%
LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE	MEMBROLLE (Boues Activées)	1800	01/01/2005	78.398	2	1	50%
LE PLESSIS GRAMMOIRE	PLESSIS GRAMMOIRE L'AUGERIE (Boues Activées)	1700	01/01/2002	126.620	2	2	0%
LE PLESSIS MACE	PLESSIS MACE (LAGUNE AEREE)	1200	01/01/1995	50.044	2		100%
MURS ERIGNE	MURS ERIGNE MECRENIERE (Boues Activées)	6500	01/09/2009	322.275	12	2	83%
PELLOUAILLES LES VIGNES	PELLOUAILLES (Boues Activées)	3200	01/01/2004	122.342	12	1	92%
SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ST CLEMENT (LAGUNE AEREE)	800	01/01/1982	105.873	2	1	50%
SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ST LAMBERT (Boues Activées)	4600	01/01/2006	118.864	12	0	100%
SAINT LEGER DES BOIS	ST LEGER (LAGUNE)	1200	01/01/1997	52.166	2	2	0%
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX	ST MARTIN (Lit de roseaux)	1200	01/04/2008	55.149	1	1	0%
SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ST SYLVAIN (Boues Activées)	6300	01/01/1992	219.437	13	1	92%
SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ST SYLVAIN (LAGUNE)	1000	01/01/1990	47.518	2	2	0%
SARRIGNE	SARRIGNE (Lagune)	600	01/01/1998	9.650	2	2	0%
SAVENNIERES	SAVENNIERES (Boues Activées)	1100	01/01/1980	41.704	2	1	50%
SAVENNIERES	SAVENNIERES EPIRE (Filtre à Sable)	300	01/01/1992	14.682	2	0	100%
SOUCELLES	SOUCELLES (LAGUNE AEREE)	1050	01/01/1997	52.278			
SOUCELLES	SOUCELLES HERMITAGE (Boues Activées)	450	01/01/2005	9.237			
SOULAINES SUR AUBANCE	BALUERES (Filtre à Sable)	60	01/01/1993				
SOULAINES SUR AUBANCE	LA CHAPELLE (Filtre à Sable)	100	01/01/2001				
SOULAINES SUR AUBANCE	LA MARZELLE (Filtre à Sable)	200	01/01/1999				
SOULAINES SUR AUBANCE	LE BOURG ECOTIERE (LAGUNE AEREE)	500					
SOULAINES SUR AUBANCE	PETITES LANDES (Filtre à Sable)	60	01/01/1993				
SOULAIRE ET BOURG	SOULAIRE (Lagune)	550	01/01/2002	29.035	2	2	0%
SOULAIRE ET BOURG	BOURG (Lagune)	400	01/01/2003	21.303	2	2	0%
VILLEVEQUE	VILLEVEQUE (Boues Activées)	1080	01/01/1982	77.069			50%

## Commentaires concernant les non Conformités :

**Cantenay :** Bilan non-conforme dû à l'ancienne station ; le bilan sur la nouvelle est conforme.

**La Meignanne :** Légère non-conformité en NGL (20mg au lieu de 15mg/l) dû à une valeur forte en NTK, manque d'oxygène.

**La Membrolle :** Non-conformité lors du bilan sur le PT (2,4 au lieu de 2 mg/l) problème de pollution en entrée de STEP.

**Murs Erigné (Mécrenière) :** Non-conformité en NGL et très légère en PT (0,6 au lieu de 0,5 mg/l) en Mai dûes à un dépassement de la capacité hydraulique de la STEP. Léger dépassement en NGL en Décembre 13.73 mg/l au lieu des 10mg/l petite dérive de la sonde rédox.

**Plessis Grammoire :** Dépassement en NGL lors des bilans impossibilité de traiter correctement l'azote (gestion des boues difficiles et capacité hydraulique de la step souvent forte).

**Pellouailles :** Légère non-conformité sur le PT 2,7 mg/l pour 2 mg/l, problème d'injection de CLAIRTAN.

**Saint Clément de la Place :** Capacité hydraulique de la STEP dépassée lors des bilans, légère non-conformité en DBO5 (37mg/l au lieu de 35mg/l attendus).

**Saint Léger des Bois :** Non-conformité sur la dégradation de la matière organique, algues.

**Saint Martin du fouilloux (Filtre à roseaux) :** 1 bilan non-conforme. Il s'agit d'un filtre planté de roseaux. Dépassement en Ngl. La station n'a pas été réceptionnée, mais le seuil de 25 mg/l en NGL semble difficile à atteindre pour ce type de STEP. ALM est toujours en discussion avec le constructeur pour la tenue des garanties sur les normes de rejet.

**Saint Sylvain d'Anjou (Boues activées) :** 31 mg/l mesuré en DBO5 en sortie de station en concentration au lieu des 30mg/l de l'arrêté.

**Saint Sylvain d'Anjou (Lagune) :** Les 2 bilans 24h non-conformes sont dus pour des dépassements en MES, DCO et DBO5 et Phosphore. Cette lagune est soumise à des fortes variations de charges induites par l'activité du parc des expositions. Aucun réglage et lissage des flux polluants n'est possible. Ce principe épuratoire par lagunage n'est pas adapté à la collecte d'effluent d'un parc d'exposition qui fonctionne en pointillé.

**Sarrigné (Lagune) :** Deux bilans non-conformes. Il s'agit d'une lagune naturelle sous alimentée avec des temps de séjours importants. Dépassement à chaque fois en DCO, DBO5 et NTK et ponctuellement en MES.

**Savennières :** Non-conformité en DCO dû à des dépôts de boues lors du bilan (problème clarificateur).

## Indicateur P.206 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

	2011	2012	2013
Boues admises par une filière autorisée	4384	3742	4306
total de boues	4384	3742	4306
Taux de boues évacuées selon filière autorisée	100%	100%	100%

## Indicateur P.254 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau :

	2011	2012	2013
Nombre de stations d'épuration	29	31	32
Nombre de bilans 24h conformes	251	275	353
Nombre total de bilans 24h	273	296	375
Volumes annuels traités par la (les) station(s) d'épuration	13 189 564	13 932 663	13 949 062
Taux de respect des prescriptions locales	91,9%	92,9%	94,1%

## Indicateur P.255 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : 80%

## c. Le SPANC

### Indicateur D.301 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif :

	2011	2012	2013
population permanente	26626	26439	26588
population saisonnière	9 824	9 824	10278
populations permanentes et saisonnières	36450	36263	36866

Depuis la création du service, le 31 décembre 2005, les missions sont toujours les mêmes et vous sont détaillées succinctement ci dessous.

### Le contrôle de conception et de réalisation

Le service ne réalisant pas les travaux pour le compte de l'abonné, cette mission a pour objectif deux points de contrôle : le premier est de vérifier la pertinence des études de filière proposées dans le cadre des réhabilitations et des permis de construire par les bureaux d'études en fonction des règles de mise en oeuvre. Un avis est alors envoyé à la commune correspondante. Le second est de contrôler la réalisation de l'installation par rapport aux conditions de réalisation fixées par la norme expérimentale DTU 64.1 du 26 avril 2012. Suite au contrôle, une autorisation de mise en service est envoyée au pétitionnaire avec une copie à la mairie correspondante.

Cette mission inclut également l'instruction des per-

mis de construire, déclaration préalable et les certificats d'urbanismes. L'avis émis par le service est donné d'une part sur la faisabilité du projet et d'autre part sur le niveau de fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif.

Un avis défavorable est émis dans les cas suivants :

- le permis de construire engendre une augmentation importante de la capacité habitable,
- le diagnostic assainissement est non-conforme,
- aucun diagnostic n'a été réalisé.



### Le diagnostic des installations dans le cadre des cessions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ce diagnostic assainissement est rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 complétée par le Grenelle II de l'environnement du 12 juillet 2010. La réglementation impose que le propriétaire fournisse un rapport précis sur l'état de

fonctionnement du dispositif d'assainissement avant la signature du compromis de vente. Ce rapport doit être daté de moins de 3 ans. Ce contrôle permet de définir si l'installation est complète, en bon état de fonctionnement et correctement dimensionnée. Une réhabilitation n'est demandée qu'en cas de dysfonctionnement avéré et dans un délai court mais réglementaire fixé à 1 an à compter de la date de signature de la vente.

### Indicateur D.302 : Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif : 100%

#### Le contrôle périodique de bon fonctionnement

Le contrôle de bon fonctionnement est un contrôle qui permet de faire le point sur l'état et le fonctionnement de l'installation ainsi que sur le suivi de l'entretien. La périodicité, fixée à 6 ans ou 3 ans en cas de dispositifs électromécaniques sur le traitement. Suite au contrôle, une demande de réhabilitation peut s'avérer nécessaire en cas de dysfonctionnement important et de risque environnemental ou sanitaire. Afin de réaliser ce contrôle, un diagnostic préalable de l'ensemble des installations existantes est nécessaire. La classification des installations est la suivante :

- P1 réhabilitation dans un délai de 4 ans maximum
- P2 réhabilitation au moment de la vente
- P3 installation avec des recommandations de travaux
- P4 installation en bon état de fonctionnement

### Comparatif des résultats

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de sites en secteur SPANC	6353	6397	6398	6160	6222	6351	6778	6987
Nombre d'usagers du SPANC			6388	6018	5759	5755	6300	6401
Instruction du dossier (étude, filière, PC, DP, et CU)	210	240	217	151	239	328	434	434
Contrôle de réalisation (installations neuves ou réhabilitées)	115	130	128	109	107	105	166	203
Contrôles à la vente	102	90	59	43	40	94	70	97
Contrôles périodiques de bon fonctionnement							87	550
Diagnostics des installations existantes	372	800	802	512	622	481	678	180
Réunions publiques	7	6	4	0	3	2	2	0

### Indicateur P.301 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :

	2011	2012	2013
Nombre d'installations contrôlées conformes	2877	3117	3054
nombre total d'installations contrôlées	4636	5497	5674
	<b>62,1%</b>	<b>56,7%</b>	<b>53,8%</b>

# SERVICE AUX CLIENTS

## a. Les chiffres clés de la clientèle,

- Nombre d'abonnés en eau potable : 79 317
- Nombre d'abonnés en assainissement collectif : 69560
- Nombre d'abonnés en assainissement non collectif : 6 401
- Nombre de factures émises : 167 235
- Volumes d'eau facturés : 15 640 973 m<sup>3</sup>
- Volumes d'assainissement facturés : 12 587 780 m<sup>3</sup>
- L'agence a reçu plus de 35 000 appels téléphoniques
- Près de 80 000 relèves de compteur dans l'année

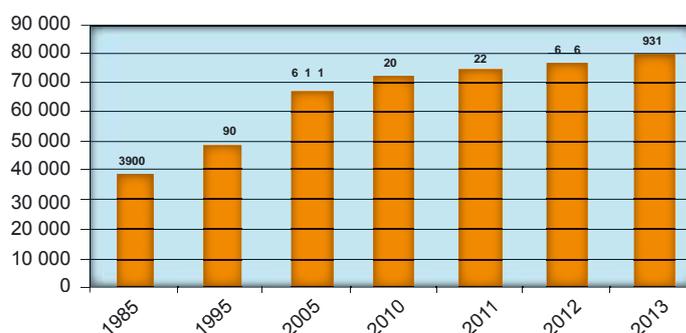
## b. Les abonnés du service clientèle

En 2013, l'agence clientèle comptait 79 317 abonnés. Cette progression s'explique par deux phénomènes principaux, à savoir :

- L'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire d'Angers Loire Métropole,
- L'individualisation des abonnements en habitat collectif.

En effet l'article 93 de la loi n°2000-1208 dite loi « SRU » impose à tout service public de distribution d'eau, de procéder à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau à la demande du propriétaire d'un immeuble collectif d'habitation ou d'un ensemble immobilier de logements. Il impose également au propriétaire d'informer les locataires éventuels et de prendre à sa charge les études et les travaux nécessaires à l'individualisation. Cette mesure a été prise afin de responsabiliser les usagers et d'économiser une ressource précieuse.

Evolution du nombre d'abonnés au sein d'ALM



Les abonnés du service clientèle se répartissent suivant leurs usages de l'eau.

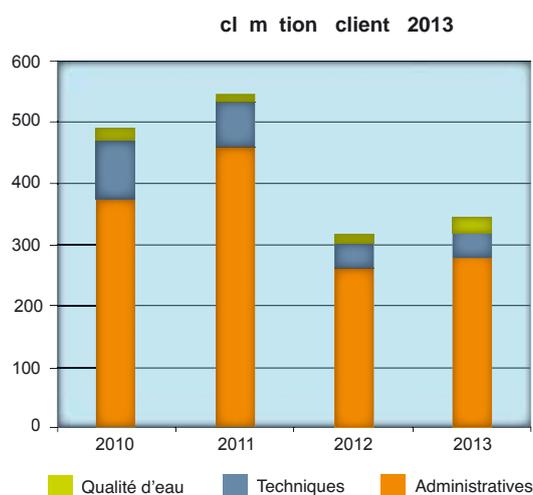
### Répartition des abonnés par type d'usages :

Répartition par type d'usage	2002	2007	2010	2011	2012	2013	Ecart 2013-2012
- abonnés domestiques	57 749	65490	68825	70940	72661	75766	4,27%
- industriels, commerçants ou assimilés	665	622	581	612	700	544	-22,29%
- services publics	1 058	1018	914	926	1070	834	-22,06%
- bâtiments communaux	510	502	535	535	522	510	-2,30%
- réseaux d'arrosage	899	994	927	911	893	881	-1,34%
- exploitants agricoles	242	232	224	227	221	219	-0,90%
- jardins familiaux et golfs	31	34	29	29	30	33	10,00%
- piscines publiques	16	15	13	13	12	13	8,33%
- vente en gros	27	9	10	14	14	14	0,00%
- abonnés au seul service assainissement	13	22	20	18	433	503	16,17%
<b>Nombre de branchements actifs</b>	<b>61 210</b>	<b>68938</b>	<b>72078</b>	<b>74225</b>	<b>76556</b>	<b>79317</b>	<b>3,61%</b>



## c. La satisfaction des clients

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services a imposé, à compter de 2008, de recenser les réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix. Les tableaux ci-dessous présentent donc le nombre et le taux de réclamations en 2013, conformément à ce décret.



### Indicateur P.155 et P.258 : Taux de réclamations écrites de la direction :

	2010	2011	2012	2013
nombre de réclamations écrites	171	96	88	74
nombre d'abonnés AEP	72078	74225	76556	79317
<b>Taux global de réclamations</b>	<b>2,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>

	2010	2011	2012	2013
nombre de réclamations écrites	171	96	88	4
nombre d'abonnés	62686	64747	66755	69560
<b>Taux global de réclamations /1000 ab</b>	<b>2,72788</b>	<b>1,48269</b>	<b>1,31825</b>	<b>0,0575</b>

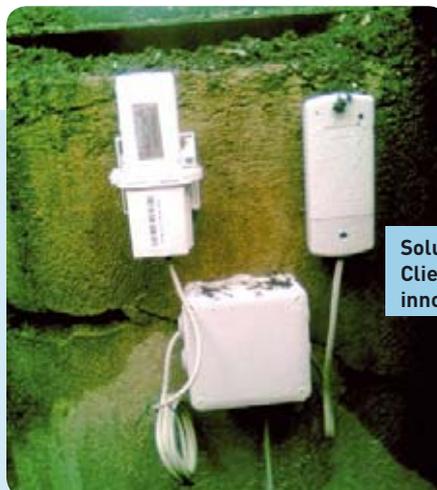
Conformément à notre règlement de service, le délai maximal d'ouverture de branchement à un abonné est d'un jour.

### Indicateur P.152 et D.151 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

	2010	2011	2012	2013
Nombre d'ouverture de branchement (+ mutations et nouveaux abonnés)	5141	6114	6020	6626
Nombre de branchements ouverts sous 1 jour	5141	6114	6020	6626
<b>Taux d'ouverture de branchement sous 1 jour</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## d. Des solutions innovantes

Dans le cadre de la maîtrise des énergies et des fluides, la direction de l'eau et de l'assainissement dispose d'innovations technologiques, principalement à disposition des industriels. En effet un capteur à impulsions ajouté au compteur, permet de se connecter à un dispositif de supervision, dans le cadre d'une extension de service. Les informations seront mises à disposition dans le regard de comptage ou à proximité immédiate du compteur lorsque ce dernier est installé dans un local. Ce dispositif permet donc à l'abonné de suivre ses consommations en temps réelles, à chaque impulsion donnée.



Solution Innovante Clientèle 1 + solution innovante clientèle 2



# MOYENS FINANCIERS DE LA DIRECTION

## a. Les chiffres clés :

### • Volume budgétaire

Les budgets Eau et Assainissement représentent un chiffre d'affaire global de l'ordre de 77 M€ sur l'exercice 2013 (chiffres du CA 2013).

Les dépenses réelles s'établissent pour les deux budgets, à hauteur de 32.17M€ en fonctionnement et de 12.65€ en investissement (hors opérations de gestion de la dette).

### • Indicateurs d'activité comptable

Le seuil des 23 000 pièces comptables traitées sur l'exercice a été dépassé en 2013 (+2.6% par rapport à 2012), dont :

#### - En recette

- 805 titres de recettes (-4.4% sur 2012/2013),
- 1 786 titres d'annulations (en lien avec les ajustements des factures de consommation, en très forte hausse sur 2012/2013 : +19.4%),
- 65 rejets de titres (+41.3% sur 2012/2013),
- 4 764 factures éditées (stable sur 2012/2013, hors factures de consommation comptant quelques 160 000 envois),
- 202 diverses pièces liées aux recettes (enregistrement de chèques, codes empêchement,...).

#### - En dépense

- 7 644 mandats (+3.9% sur 2012/2013, +8.5% en deux ans),
- 58 annulations de mandat (53 en 2012),
- 16 rejets de mandats (-70% sur 2012/2013, dont 6 non imputables au service Finances de la direction),
- 7 611 factures fournisseurs enregistrées et suivies (+0.8% sur 2012/2013),

## b. La facture d'eau :

### La structure tarifaire

#### Le tarif de l'eau comprend :

- Une part « Eau », incluant
  - une partie fixe : qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement,
  - une partie proportionnelle : c'est la redevance eau,

assise sur la consommation. Elle ne comprend plus depuis 2008 qu'un tarif ordinaire et qu'un tarif spécifique. Les tranches dégressives ont été supprimées afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'Eau.

- la redevance pour pollution domestique, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et assise sur le budget de l'Eau, à hauteur de 0.31 €/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (un centime de moins qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012),

- Une part « Assainissement »\*, incluant
  - la redevance assainissement, basée sur la consommation d'eau potable constatée à l'année au compteur. Pour les abonnés au seul service assainissement, ou ceux qui ont mis en œuvre un récupérateur d'eau pluviale, un puits ou un forage et qui rejettent ces eaux au réseau d'assainissement, une part forfaitaire annuelle de 40 m<sup>3</sup> par personne est prise en compte, ou un compteur spécifique est mis en place sur les installations afin de facturer la redevance assainissement.

- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et assise sur le budget de l'Assainissement, à hauteur de 0.19 €/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (un centime de moins qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012),

- Une part Taxe à la Valeur Ajoutée
  - la TVA (au taux réduit de 5.5% pour l'eau potable et 7% pour l'assainissement) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

\* La part Assainissement n'est pas facturée aux usagers d'une installation individuelle d'assainissement.

L'ensemble des tarifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement (consommations, travaux et prestations) est revu annuellement, au 1<sup>er</sup> avril.

Le calcul du montant de la redevance est déterminé en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux.

Les tarifs des prestations qu'effectuent Angers Loire Métropole pour le compte des usagers sont actualisés en fonction du coût de revient de ces interventions. Ce coût de revient est calculé sur la base du coût horaire salarial, du prix des matériaux utilisés, de l'amortissement des équipements nécessaires et des prix issus des marchés passés par le service.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est un Etablissement Public d'Etat dont la vocation est la reconquête et la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Angers Loire Métropole perçoit pour son compte et reverse les redevances lui permettant de financer ses actions, essentiellement sous forme d'aides financières aux maîtres d'ouvrage privés ou publics qui concourent à la lutte contre la pollution des eaux, à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, à la protection et la restauration des milieux aquatiques naturels, à la reconquête de la qualité des eaux dans l'intérêt commun du bassin.

Angers Loire Métropole n'a donc aucune maîtrise de l'évolution du niveau de ces redevances.

### Les éléments de la facture d'eau (valeur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, au 1<sup>er</sup> janvier pour les redevances AELB)

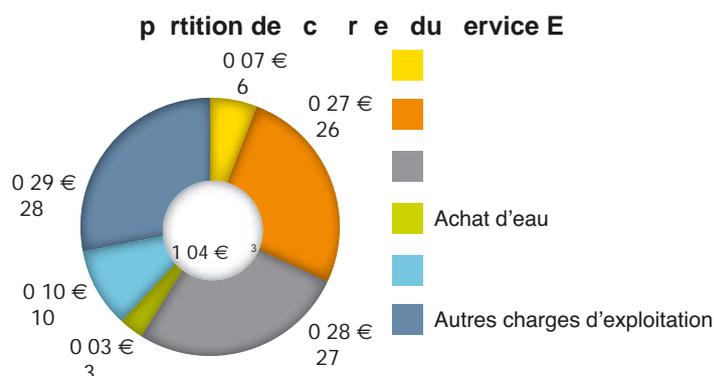
- **Partie fixe, à l'année :** 37,00 € H.T.  
(Pour un compteur de 20 mm)
- **Redevance eau :**
  - Abonnés ordinaires 1,02 € H.T. /m<sup>3</sup>
  - Fourniture pour les jardins familiaux 0,97 € H.T. /m<sup>3</sup>
- **Redevance assainissement :**
  - Abonnés ordinaires 1,18 € H.T. /m<sup>3</sup>
  - Barème dégressif applicable aux entreprises industrielles, commerciales et artisanales
    - de 0 m<sup>3</sup> à 24 000 m<sup>3</sup> 1,18 € H.T. /m<sup>3</sup>
    - de 24 001 m<sup>3</sup> à 50 000 m<sup>3</sup> 1,10 € H.T. /m<sup>3</sup>
    - à partir de 50 001 m<sup>3</sup> 1,04 € H.T. /m<sup>3</sup>
- **Redevances prélevées et reversées à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :**
  - Redevance pollution domestique 0,31 € H.T. /m<sup>3</sup>
  - Redevance modernisation des réseaux de collecte 0,19 € H.T. /m<sup>3</sup>
- **Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.) :**
  - Prélevée et reversée à l'Etat
    - = 5,5 % du montant H.T. acquitté sur la part Eau (redevance ALM et pollution domestique, partie fixe)
    - = 7% du montant H.T. acquitté sur la part Assainissement (redevance ALM et modernisation des réseaux de collecte)

TYPE	MONTANT	PART
Partie fixe	37,00	9,7 %
Redevance eau	122,40	31,9 %
Redevance assainissement	141,60	36,9 %
Redevance pollution	37,20	9,7 %
Redevance MRC	22,80	5,9 %
T.V.A.	22,32	5,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>383,32</b>	<b>100,0%</b>

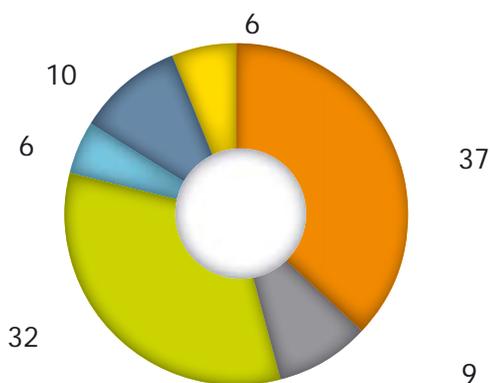
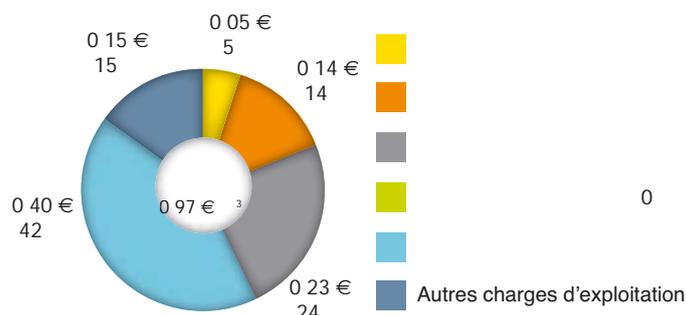
Soit un prix global au m<sup>3</sup> de 3.19 € TTC

La structure tarifaire de la facture varie peu : les sommes acquittées en faveur de l'Agence de l'Eau représentent comme en 2012 environ 16% de la facture. La partie fixe reste à 9% alors que le poids des redevances eau et assainissement se stabilise, l'assainissement atteignant 37% contre 32% pour l'eau.

### La répartition des charges des services et leur poids dans la facture d'eau



### Répartition des charges du service ASSAINISSEMENT



La présentation de la répartition des charges des services et leurs poids dans la facture d'eau est modifiée du fait de la valorisation, à compter de l'exercice 2013, des travaux réalisés en régie. Le suivi et le calcul de la valeur de la production immobilisée permet donc de corriger les données et de retraiter les masses salariales et les autres charges de fonctionnement uniquement sur les missions d'exploitation des services.

Pour le budget Eau en 2013, les charges totales d'exploitation (après retraitement donc de la production immobilisée) rapportées aux volumes vendus représentent 1.04 €/m<sup>3</sup> facturé, dont 0.70 € pour les

charges de fonctionnement (hors amortissements et charges de financières). En 2012, ces charges totales représentaient avant retraitement 1.19 €/m<sup>3</sup>. La différence s'explique par le fait qu'une partie des moyens de la régie est consacrée à la réalisation de travaux de nature immobilière.

Le même mécanisme est constaté pour le budget Assainissement, avec des charges totales qui s'affichent en 2013 à 0.97 €/m<sup>3</sup> facturé, même valeur qu'en 2009 (mais ce chiffre aurait atteint 1.02 €/m<sup>3</sup> sans retraitement), dont 0.80 €/m<sup>3</sup> pour les charges de fonctionnement.

Le poids des charges de personnel moindre sur le budget Assainissement que sur le budget Eau s'explique par un recours plus important aux prestations de service extérieures (pour la station de dépollution de la Baumette par exemple alors que l'usine de production d'eau potable est exploitée en régie). En contrepartie, la part de services externes est en toute logique plus importante.

Globalement, la part consacrée au remboursement des intérêts de la dette représentant 0.12 €/m<sup>3</sup> facturé (eau + assainissement), stable comparée à 2012.

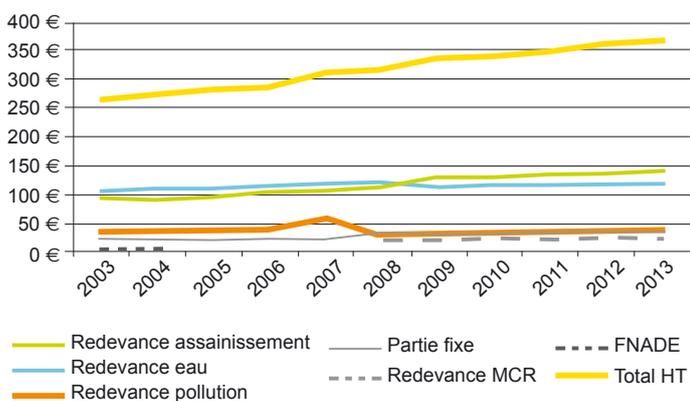
## Evolution de la facture d'eau

La facture d'eau résulte de l'addition de différents éléments formant le prix de l'eau. L'appréciation de ces composantes est réalisée sur la base d'une facture type de 120 m<sup>3</sup>, ramenée à l'unité.

A noter que la Loi Oudin-Santini a permis, à compter de la mi-2006, de provisionner un maximum de 0.5% du montant facturé en eau pour des interventions de coopération décentralisée et 0.5% pour des actions de solidarité sur le territoire de l'agglomération au travers de l'alimentation du Fonds de Solidarité Logement Energie géré par le Département.

Une facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> est présentée en annexe de ce rapport, établie avec les prix fixés avant et après le 1<sup>er</sup> avril 2013.

**Evolution de la facture d'eau 2003/2013  
base consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>**



L'évolution de la facture traduit ; d'une part les efforts d'investissement importants consentis sur les dix dernières années (plus de 220 M€ sur la période), pour

l'eau potable avec notamment la reconstruction de l'usine de potabilisation, et pour l'assainissement avec, entre autre, la restructuration complète de la station d'épuration de la Baumette. Ces investissements lourds ont été et sont réalisés sans diminuer par ailleurs le rythme des renouvellements des réseaux et des équipements nécessaires au bon fonctionnement et maintien en bon état de notre patrimoine.

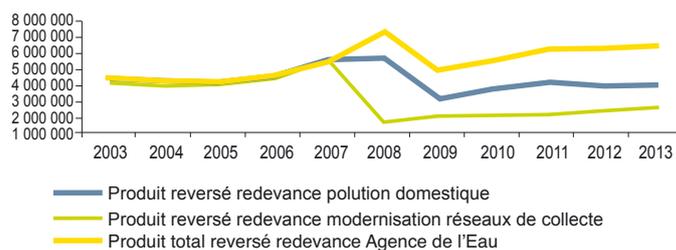
### Evolution de 2013 :

<b>Partie fixe</b>	+8.2%, à 37.00 € HT
<b>Redevance Eau</b>	+ 1.0%, à 1.02 € HT
<b>Redevance Assainissement</b>	+ 2.6%, à 1.18 € HT.
<b>Redevance Pollution Domestique</b>	- 3.1%, à 0.31 € HT
<b>Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte</b>	- 5.0%, à 0.19 € HT
<b>Taxe à la Valeur Ajoutée</b>	7% pour la part assainissement (redevances ALM et AELB) et 5.5% pour la part eau (redevances ALM et AELB, partie fixe).

La fixation du niveau des redevances en 2013 répond à une logique de poursuite d'une évolution maîtrisée, mais nécessaire, du prix de l'eau (+ 1.35% sur 2012/2013 base facture d'eau type INSEE 120m<sup>3</sup>).

2013 marque un sursaut au niveau des ventes d'eau (+ 1.36 % sur 2012), mais ne masque pas une situation tendancielle à la baisse depuis déjà de nombreuses années (- 10% depuis 2006). L'essoufflement des ventes se traduit par un affaiblissement des marges de manœuvres, les charges restent difficilement compressibles notamment en raison de la poursuite de l'augmentation du coût des matières premières, des réactifs et de l'énergie, dont les process de traitement de l'eau, potable ou usée, sont fortement consommateurs. Le besoin de financement des investissements reste important, afin de poursuivre notamment la politique de gestion patrimoniale et de renouvellement des réseaux, pouvant alors susciter des tensions financières sur les deux budgets annexes.

**Produits reversés des revendeurs de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne évolution sur 2003 - 2013 (en €)**



Ce graphique illustre l'évolution des produits reversés à l'Agence de l'Eau résultant des redevances perçues pour son compte sur chaque facture d'eau. Sur la période 2001/2007, le produit de la redevance pollution fixée par l'Agence de l'Eau a globalement été stable. On retrouve les effets sur les produits en année n+1 de la forte évolution du taux de la redevance pollution domestique décidée en 2007 (+40%), puis du fléchissement en 2008 (-6%) en raison de la répartition en deux

redevances distinctes (pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte).

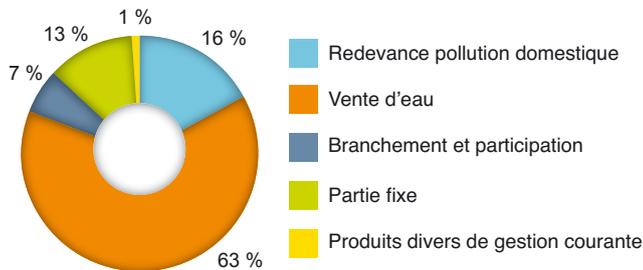
L'évolution est depuis restée soutenue et régulière (+ 0.02€ HT en 2010, 2011 et 2012).

2013 marque une nouvelle inflexion dans la politique tarifaire définie par l'Agence puisque le niveau des deux redevances a été revu à la baisse (- 0.01 €/m<sup>3</sup> sur les deux) et stabilisé pour la durée du 10<sup>ème</sup> programme 2013-2018.

## c. Le budget annexe Eau :

### Les produits d'exploitation

Eau	CA 2013 recettes réelles d'exploitation
Redevance domestique	3 991 410 €
Ventes d'eau	15 424 307 €
Branchement et participation	1 754 435 €
Partie fixe	3 303 989 €
Produits divers de gestion courante	126 071 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 600 213 €</b>

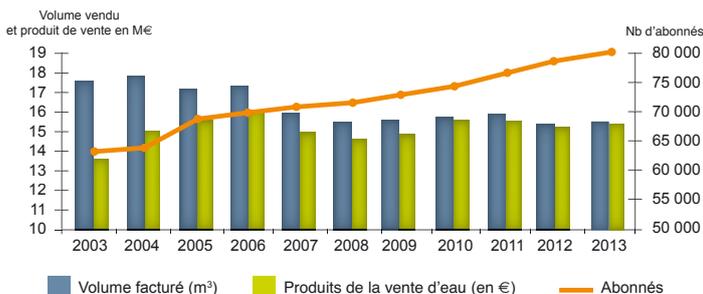


2013 marque un arrêt de la baisse des produits issus de la redevance Eau Potable (+1.36%, + 200K€) même si l'érosion des ventes depuis 2001 reste significative : -13.9% en 2013.

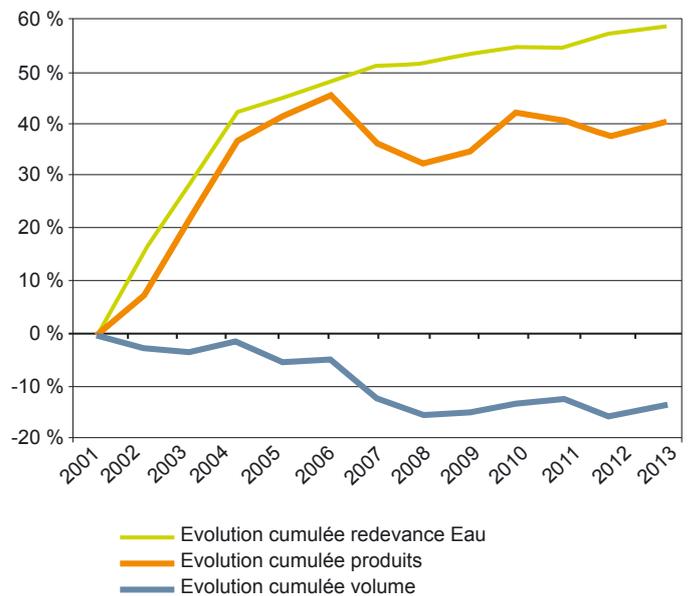
Différents facteurs expliquent cette tendance : diminution de l'activité industrielle au profit du secteur tertiaire moins consommateur d'eau, progrès technologique des équipements domestiques, sensibilisation environnementale des usagers depuis les périodes de sécheresse et de canicule des années 2003 et 2005.

Globalement, les recettes réelles du budget annexe Eau progressent de +3%.

#### Evolution du produit de la vente d'eau, du volume et du nombre d'abonnés



La baisse observée sur le long terme de la consommation impacte les recettes et fragilise ainsi l'équilibre économique des budgets annexes Eau et Assainissement, les charges fixes représentant entre 80 et 95% du coût de fonctionnement. Le graphique précédent montre que la partie fixe (abonnement) ne représente que 13% des recettes du service (en progression tout de même de +12.2% avec + 358 K€), alors que le produit de la redevance Eau pèse pour les 2/3 des recettes. Notre structure tarifaire, majoritairement variable ne reflète donc pas la structure des charges (majoritairement fixes). Cette situation conduit inévitablement à une tension sur le niveau des redevances, dans un contexte d'un besoin d'autofinancement important pour satisfaire les investissements à réaliser.



Ce graphique illustre la corrélation entre produits issus de la vente d'eau, redevance et quantité d'eau vendue.

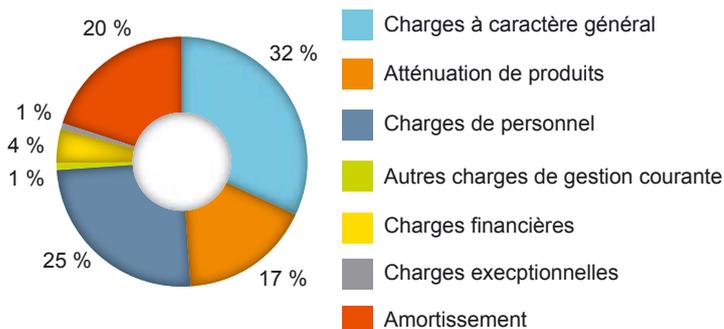
On observe bien depuis 2001 une baisse tendancielle des consommations, avec deux décrochages en 2007 et 2012. Mécaniquement, elle entraîne vers le bas le produit attendu de la redevance eau, provoquant une érosion de cette recette que l'évolution du prix du m<sup>3</sup> d'eau ne parvient pas à enrayer.

Pour mémoire, la forte progression de la redevance eau sur la période 2001/2004 est expliquée par la période de travaux réalisés pour la reconstruction de l'usine de production d'eau potable aux Ponts de Cé. La redevance évolue de façon plus contenue sur le reste de la période.

## Les charges d'exploitation

Eau	CA 2013 dépenses réelles d'exploitation
Charges à caractère général	7 499 128 €
Atténuation de produits	4 156 732 €
Charges de personnel	5 945 307 €
Autres charges de gestion courante	127 839 €
Charges financières	1 037 862 €
Charges exceptionnelles	197 004 €
Amortissement*	4 814 644 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 778 516 €</b>

\* Opérations d'ordre



Les charges à caractère général recouvrent toutes les dépenses nécessaires à l'activité du service, qu'il s'agisse des activités exercées directement en régie ou par le biais de contrats de prestations. Entre 2012 et 2013 ce poste augmente de +310 K€ mais son poids dans les charges globales d'exploitation reste stable à 32%.

La structure globale de la répartition des différents postes de dépenses évolue peu. Les dépenses de personnel restent stables et représentent un quart des charges de la section de fonctionnement (31 % des charges réelles, hors amortissement).

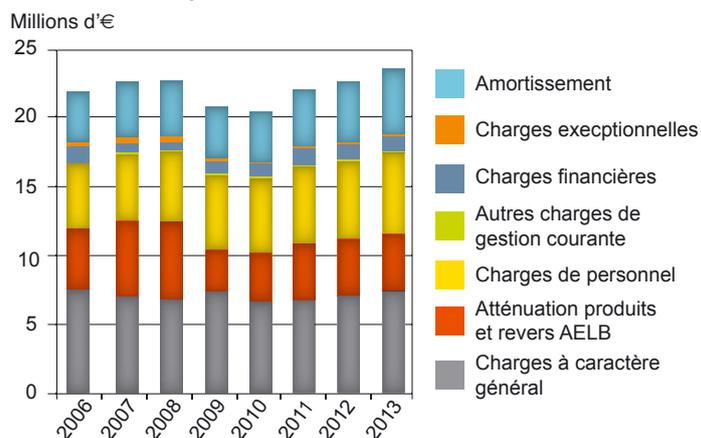
Rapportée au mètre cube d'eau vendu, la masse salariale et autres frais de personnels (hors travaux fait en régie) représentent 0.28€/m<sup>3</sup> (0.38€/m<sup>3</sup> en prenant en compte les travaux réalisés en régie).

Après la forte évolution de la charge de la dette (paiement des intérêts) en 2011 liée aux effets de la crise financière impactant une partie de nos produits financiers et aux versements des intérêts supplémentaires suite à l'emprunt de 5 M€ contracté en 2010, les charges financières restent stables, mais leur poids dans les charges réelles diminue (de 5% à 4 %).

La part des amortissements, c'est-à-dire l'épargne obligatoire constituée afin de permettre le financement du renouvellement de notre patrimoine, représente environ 20 % des dépenses d'exploitation (les amortissements sont des écritures d'ordre, de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement).

## L'évolution des charges de fonctionnement et des dépenses d'équipement

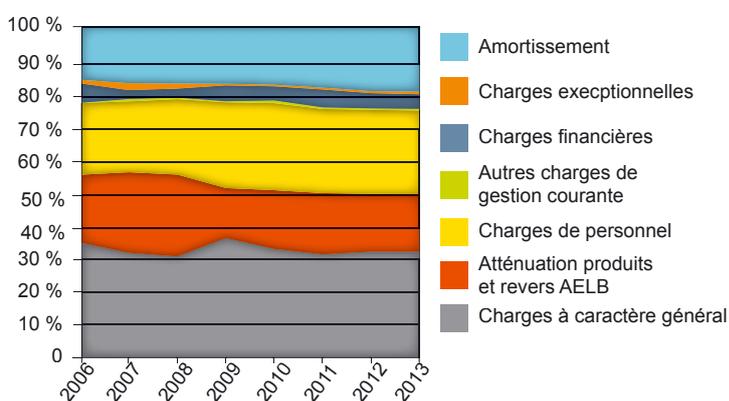
Charges d'exploitation  
Composition et évolution 2006/2013



Sur la période 2006/2013, la part des charges à caractère général a globalement été stable.

Les graphiques font apparaître une diminution sensible en 2009 du chapitre « Atténuation de produits ». Cette baisse résulte de la décision de scinder en deux redevances distinctes, une portant sur le budget annexe Eau et une autre sur l'Assainissement, les prélèvements collectés et reversés à l'Agence de l'Eau.

Charges d'exploitation  
Composition et évolution 2006/2013

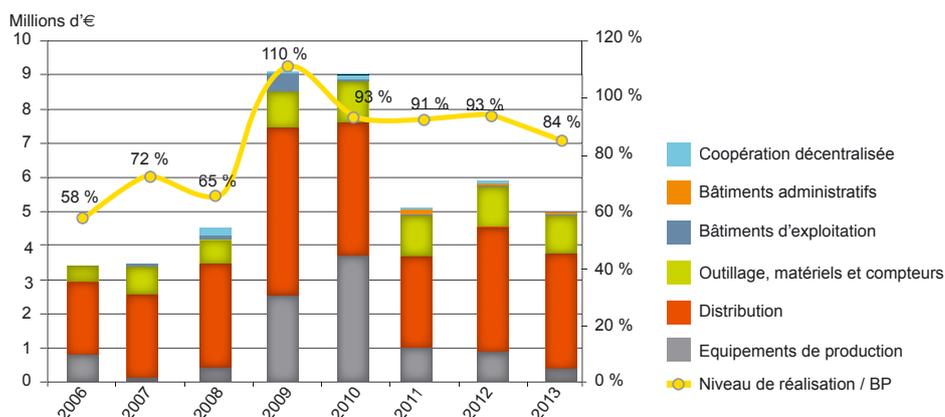


Les charges de personnel ont progressé en moyenne sur la période de + 3.5% / an. Outre le phénomène classique d'évolution de la masse salariale, cette augmentation s'explique aussi par la reprise de l'exploitation en régie d'un certain nombre de secteurs confiés à des prestataires extérieurs via des marchés publics (ce qui se retrouve de façon corrélative en moins dans les charges à caractère général).

les charges financières ont diminué, elles, de près de 18%.

Dépenses d'équipements budget eau	Réseaux de distribution (dont stockage, pompage)	Bâtiments d'exploitation	Bâtiments administratifs	Equipements de production	Outillage matériels et Compteurs	Coopération décentralisée	TOTAL
Budget primitif	3 525 000	25 000	35 000	833 500	1 329 000	80 000	5 827 500
2013 Crédit ouvert	3 589 600	34 000	60 710	1 008 950	1 422 240	80 000	6 195 500
Mandaté	3 398 274	14 228	46 376	323 509	1 117 027		4 899 414

#### Dépenses d'équipements et niveau de réalisation / BP



Après des années de forts investissements en 2009 et 2010 (réalisation de la Fosse de Sorges, réserve d'eau brute constituant la dernière étape de la reconstruction de l'usine de production d'eau potable des Ponts-de-Cé ; accompagnement des travaux liés au Tramway), 4.9 M€ de dépenses d'équipements ont été réalisés en 2013. Les efforts ont essentiellement été portés sur les équipements de production (0.3M€), le réseau de distribution (3.4M€) et la logistique (1.1M€ : outillage, de véhicules, de matériels, de mobiliers et compteurs). Comme depuis 2009, le niveau de réalisation des investissements est satisfaisant, même si en baisse, avec 84% d'utilisation des crédits ouverts au Budget Primitif, reflétant une certaine optimisation de la prévision budgétaire et anticipation des besoins du service.

#### L'état de la dette

##### Capital restant dû au 01/01/2013 :

- Encours de la dette au 01/01/12	27 404 443 €
- Rembours./nouveaux emprunts	- 1 153 879 €
- Encours de la dette au 01/01/13	26 250 564 €

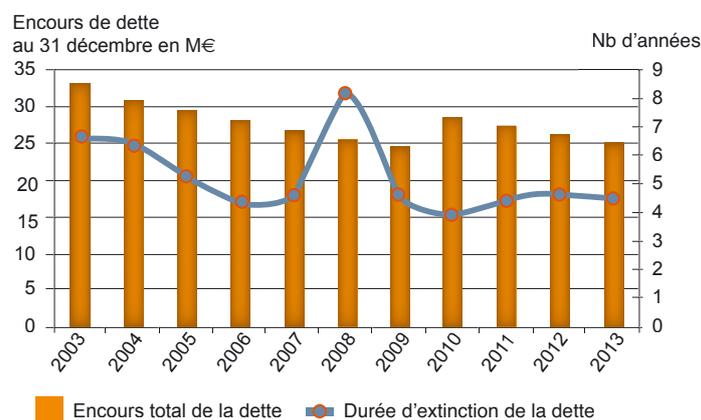
##### Annuités 2013 (au 1<sup>er</sup> janvier 2013) :

- Remboursement capital	1 154 000 €
- Paiement intérêts	1 041 000 €
- TOTAL annuités 2012	2 195 000 €

L'indicateur ci-contre mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable divisé par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles - dépenses réelles - remboursement des intérêts).

Il exprime le nombre d'années d'exploitation théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est très satisfaisant.

#### Durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2013 du budget EAU



En 2013, ce ratio s'établit à 4.45 années pour le budget Eau (contre 4.62 en 2012).

La dégradation du ratio constatée en 2008 était liée à l'effet mécanique du décalage entre encaissement et reversement des perceptions des redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau suite à la scission en deux participations distinctes. Le phénomène disparaît en 2009 ce qui redonne à la courbe d'extinction de la dette une trajectoire en cohérence avec l'évolution de l'encours de dette.

La capacité de désendettement du budget Eau se situe donc à un niveau tout a fait satisfaisant.

### Indicateur P 154 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

	2010	2011	2012	2013
stock impayés année (n-1)	183 321	166 939	198 309	215 226,26
montant des factures année (n-1)	24 011 960	25 672 708	25 665 078	25 107 670
Taux d'impayés	<b>0,76%</b>	<b>0,65%</b>	<b>0,77%</b>	<b>0,86%</b>

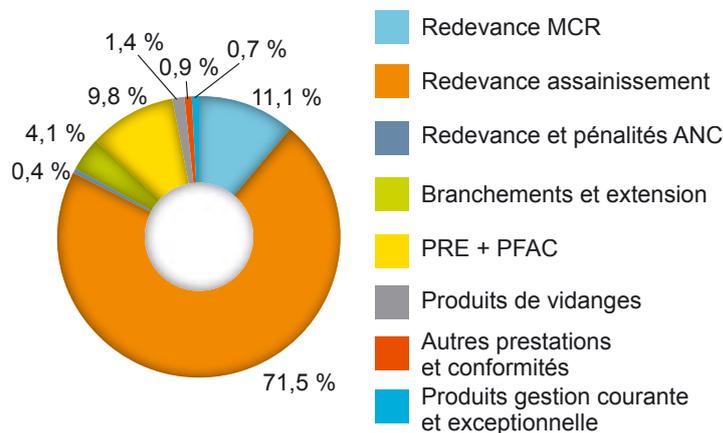
Au 31 décembre de l'année N, quotient du stock des impayés relatif à l'année N-1 par le montant des factures d'eau émises relatives à l'année N-1

### Indicateur P 109 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

	2010	2011	2012	2013
montants versés à un fond de solidarité	0	6637	4 790	7 327
abandons de créance	59 577	97 589	28 649	52 065
volume consommé comptabilisé	15 895 469	15 895 469	15 634 073	15 640 973
coût par m <sup>3</sup> de la solidarité	<b>0,00375</b>	<b>0,00656</b>	<b>0,00214</b>	<b>0,0038</b>

### Indicateur D 102 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

	2010	2011	2012	2013
Eau fourniture HT	0,99 €	0,99 €	1,01 €	1,02 €
Partie fixe HT	33,00 €	33,00 €	34,20 €	37,00 €
Redevance pollution HT	0,300 €	0,310 €	0,320 €	0,310 €
Prix TTC	<b>198,1 €</b>	<b>199,4 €</b>	<b>204,5 €</b>	<b>207,4 €</b>



La majorité des recettes d'exploitation est constituée du produit de la redevance assainissement, en progression sensible en 2013 (+2.84%, soit + 400 K€) alors que la redevance a progressé de +2.61%. Après trois années de baisse consécutive, sa part dans les produits du budget Assainissement augmente (71.5% contre 69% en 2012). La PRE/PFAC (Participation pour Raccordement à l'Égout/Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) voit ses recettes diminuer fortement (-18.4%) passant de 2.4 M€ collectés en 2012 à 1.99 M€ en 2013. Il s'agit là d'un effet cumulé de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, ses conséquences avec l'évolution du dispositif mis en œuvre par Angers Loire Métropole et de la crise qui frappe ce secteur économique.

Rappelons que la PRE a été instituée et mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour tenir compte ; d'une part de la suppression des primes pour épuration versées par l'Agence de l'Eau ; et d'autre part des travaux rendus nécessaires sur notre réseau et nos équipements par le développement de l'agglomération et des quantités d'effluents supplémentaires à traités. L'évolution du droit de l'urbanisme a conduit à la suppression de la PRE au 30 juin 2012 et l'introduction de la PFAC qu'Angers Loire Métropole a décidé d'instaurer au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

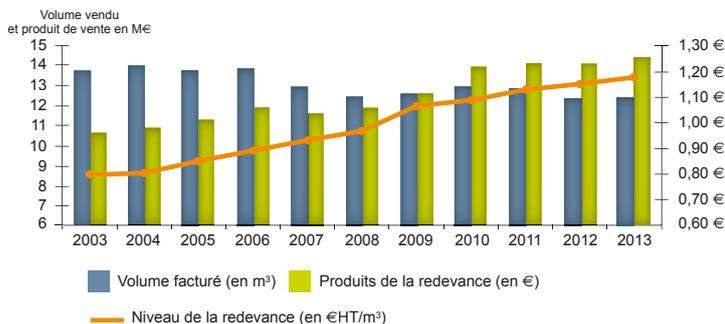
Le produit issu des prestations de branchement progresse fortement (+297 K€).

Comme pour le budget annexe de l'Eau, la chute des volumes facturés (-11% depuis 2006), impacte les recettes et fragilise ainsi l'équilibre économique du budget annexe Assainissement. L'effet est même renforcé car, contrairement au Budget Eau, il n'y a pas de partie fixe (abonnement) en assainissement, l'intégralité des recettes étant ainsi constituée par des éléments variables (dont plus des deux tiers liés à la redevance assise sur les volumes facturés et près d'un quart portant sur les autorisations d'urbanisme, incertaines en terme d'évolution). Pour autant, en assainissement également les charges fixes représentent entre 80 et 95 % du coût de fonctionnement. Là encore, comme pour le budget annexe Eau, la structure tarifaire (majoritairement variable) ne reflète pas la structure des charges (majoritairement fixes).

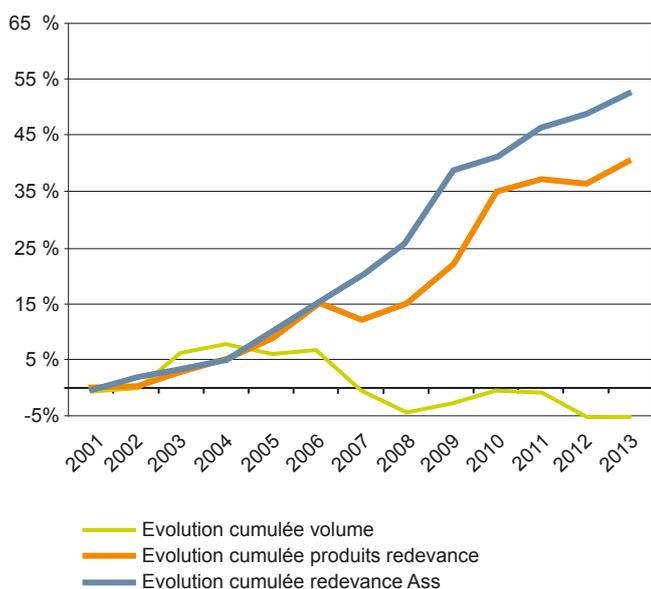
## d. Le budget annexe Assainissement :

### Les produits d'exploitation

Assainissement	Ca 2013 recettes réelles d'exploitation
Redevance MCR	2 255 727 €
Redevance assainissement	14 509 626 €
Redevance et pénalité ANC	82 868 €
Branchements et extension	838 075 €
PRE + PFAC	1 994 766 €
Produits de vidanges	288 029 €
Autres prestations, conformités et rejet	187 470 €
Produits gestion courante et exceptionnelle	141 297 €
<b>Total</b>	<b>20 297 857 €</b>



2013 marque un point d'arrêt à la baisse régulière des volumes d'eau assainie facturés constatés depuis 2010. Le produit de la redevance connaît une embellie avec une progression de +2.84%.

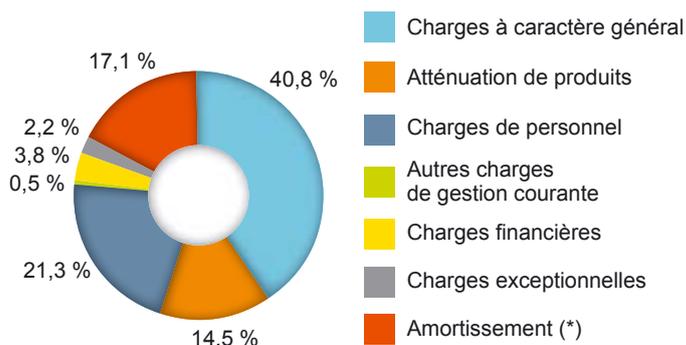


Depuis 2005, le rythme d'évolution de la redevance assainissement reste soutenu afin de permettre le financement des nombreux investissements à réaliser en terme de renouvellement de réseaux et de reconstruction des stations d'épuration (dont la reconstruction de la station de dépollution de la Baumette, principal équipement de l'agglomération avec une capacité de traitement de 280 000 équivalents-habitants, qui a mobilisé une enveloppe de 66 M€). Le graphique montre bien que les produits attendus de la redevance assainissement sont largement minorés du fait de la tendance baissière des volumes d'eau assainie facturés.

## Les charges d'exploitation

Assainissement	Ca 2013 dépenses réelles d'exploitation
Charges à caractère général	6 492 339 €
Atténuation de produits	2 305 572 €
Charges de personnel	3 392 882 €
Autres charges de gestion courantes	73 598 €
Charges financières	601 757 €
Charges exceptionnelles	342 823 €
Amortissement*	2 723 125 €
<b>Total</b>	<b>15 932 096 €</b>

\* Opérations d'ordre



Les charges à caractère général augmentent de 4% (+252K€) et représentent 40.8% des charges de fonctionnement (40% en 2012).

Les atténuations de produits, essentiellement constitués du reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance Modernisation des Réseaux de Collecte perçue pour son compte, restent du même niveau qu'en 2012. Ce chapitre représente 14.5% des charges d'exploitation (-0.5 point).

Les dépenses de personnel évoluent de +1.8% en 2012 et leur poids dans les charges du service s'établit à 21.3% (-0.7 point).

Les charges exceptionnelles représentent désormais 2.2% de la section d'exploitation (1% en 2012, + 174 K€). Elles sont fortement influencées par les dégrèvements et les annulations de titre sur exercices antérieurs.

Ces annulations, sont en forte augmentation dans le cadre du dispositif PRE/PFAC, suite aux modifications du dispositif à la mi-2012 consécutives à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme. Ces annulations doivent être bien appréhendées afin d'apprécier correctement le réel produit attendu de la PRE/PFAC.

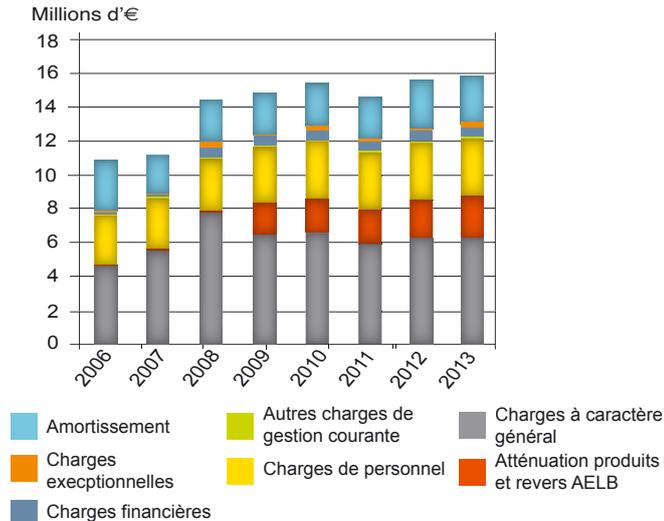
Les charges financières s'établissent à 3.8% des dépenses de la section de fonctionnement (4.6% des dépenses réelles, hors amortissement), stables par rapport à 2012. Ces intérêts résultent de l'emprunt (30M€) mobilisé pour participer au financement des travaux de reconstruction de la station de dépollution de la Baumette.

La part des amortissements, c'est-à-dire l'épargne obligatoire constituée afin de permettre le financement du renouvellement de notre patrimoine, représente 17.1% des dépenses d'exploitation (les amortissements sont des écritures d'ordre, de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement).

Dépenses d'équipements budget ASS		Réseaux de collecte (dont SR)	Stations d'épuration (dont Beaumette)	Outillage, véhicules et matériel	Bâtiments d'exploitation	Bâtiments Administratifs	TOTAL
2013	Budget primitif	4 950 000	1 430 000	334 500	10 000	25 000	6 749 500
	Crédit ouvert	5 536 815	1 845 935	389 050	12 000	52 700	7 836 500
	Mandaté	4 611 474	851 802	141 414	10 808	39 171	5 654 669

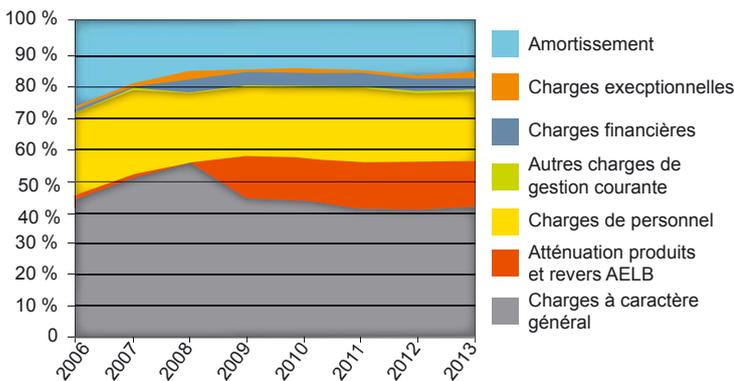
## L'évolution des charges de fonctionnement et des dépenses d'équipement

### Charges d'exploitation composition et évolution 2006/2013



L'apparition en 2009 du chapitre « atténuation de produits et reversement Agence de l'Eau Loire-Bretagne » correspond à l'instauration de la redevance Modernisation des Réseaux de Collecte spécifique au budget de l'Assainissement, destinée au financement des actions de l'Agence de Bassin. En contrepartie de cette création, il est rappelé que la redevance perçue sur le budget annexe Eau (Pollution Domestique) avait été significativement diminuée.

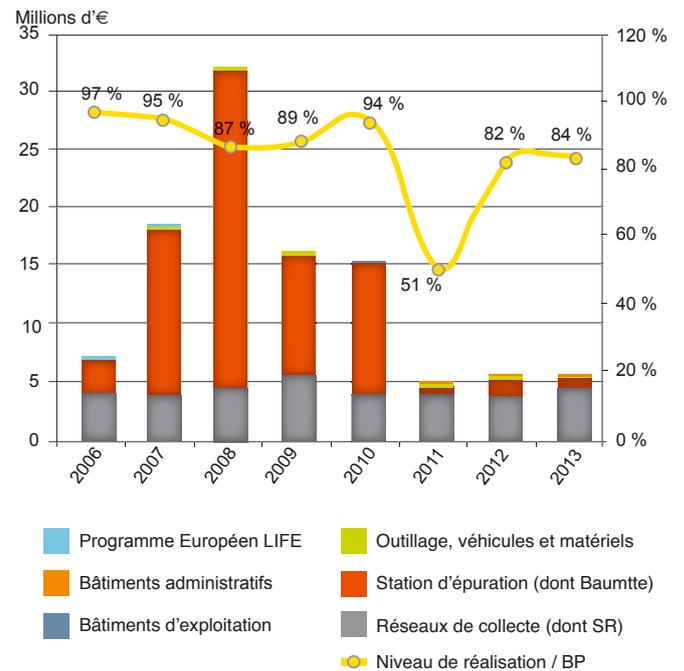
### Charges d'exploitation Composition et évolution 2006/2013



La structure des dépenses de la section d'exploitation du budget assainissement reste globalement stable sur la période 2009 / 2013.

L'amortissement tend à progresser alors que les charges financières s'estompent peu à peu. Les charges de personnel évoluent très modérément (+1% en moyenne annuelle entre 2009 et 2013).

### Dépenses d'équipements et niveau de réalisation / BP



Après de forts investissements conduits sur les années 2007 à 2010 (reconstruction de la station de dépollution de la Beaumette), l'année 2013 est sur la continuité des volumes d'investissement connus en 2011 et 2012 avec environ 5.6M€ de dépenses d'équipements. Les efforts ont essentiellement été portés sur le renouvellement des réseaux de collecte (4.6M€). Suivent derrière les stations d'épuration (0.85M€) et la logistique (outillages, véhicules dont une hydrocureuse, matériels, mobiliers) pour 141K€.

Le niveau de réalisation des crédits ouverts en Budget Primitif est satisfaisant avec 84% de consommation, validant ainsi une réalisation conforme à une optimisation de la prévision budgétaire.

## L'état de la dette

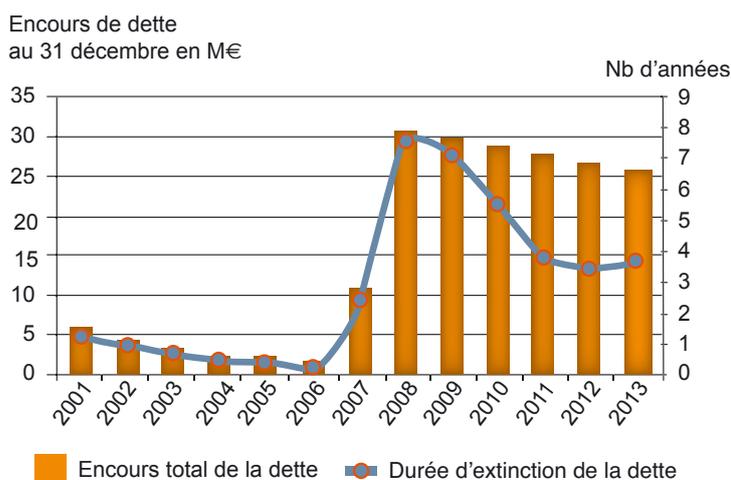
### Capital restant dû au 01/01/2013 :

- Encours de la dette au 01/01/12	27 680 575 €
- Rembours./nouveaux emprunts	- 1 064 780 €
- Encours de la dette au 01/01/13	26 615 795 €

### Annuités 2013 (au 1<sup>er</sup> janvier 2013) :

- Remboursement capital	1 040 000 €
- Paiement intérêts + frais	616 000 €
- TOTAL annuités 2012	1 656 000 €

### Durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2013 du budget ASSAINISSEMENT



Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations de collecte des effluents et d'assainissement des eaux usées divisé par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles - dépenses réelles - remboursement des intérêts).

Il exprime le nombre d'années d'exploitation théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est satisfaisant.

En 2006, ce ratio était de 0.26 années pour le budget Assainissement, soit un peu plus de 3 mois. 2007, puis 2008 marquent une forte progression en raison d'emprunts contractés de 10 M€ et 20 M€ pour le financement de la restructuration de la station de dépollution de la Baumette.

Le nombre d'années théoriques pour rembourser la dette s'établit en 2013 à 3.61 années (contre 3.49 en 2012). Cette légère dégradation est due à une légère dégradation en 2013 de l'épargne nette. Pour autant, et malgré un encours de dette proche de 30M€, la situation est très satisfaisante.

## Indicateur D.204 : Prix TTC du m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> :

	2010	2011	2012	2013
Redevance assainissement HT	1,09 €	1,13 €	1,15 €	1,18 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte HT	0,180 €	0,190 €	0,200 €	0,190 €
Prix TTC	152,4 €	158,4 €	162,0 €	164,4 €

## Indicateur P 207 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

	2010	2011	2012	2013
montants versés à un fond de solidarité	0	5 508	4 437	6 647
abandons de créance	9359	1 0471	9 926	26 405
volume consommé comptabilisé	15 895 469	15 895 469	15 634 073	15 640 973
coût par m <sup>3</sup> de la solidarité	0,00059	0,00101	0,00092	0,0021

## Indicateur P 257 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

	2010	2011	2012	2013
stock impayés année (n-1)	141601	134796	159198	250245,81
montant des factures année (n-1)	16 938 599	18 744 297	20 243 782	21 080 518,3
Taux d'impayés	0,84%	0,72%	0,79%	1,19%

# LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

## a. Les chiffres clés :

• Les principaux indicateurs relatifs à ces activités sont les suivants :

	2010	2011	2012	2013
Nombre de projets réalisés	55	57	61	79
Nombre de consultations effectuées (code des marchés publics)	14	25	10	14
Nombre de permis de construire instruits	1013, dont 84 certificats d'urbanisme	1770	1640	1749
Nombre de DR et DICT instruits	4000	4517	4884	5981
Nombre de projets d'aménagements instruits ou suivis	46	59	69	54
Nombre de permis d'aménager instruits (+ PC groupés)		16	46	24 (+ 23 avis techniques)
Nombre d'estimations de travaux établies pour le compte d'aménageurs		101	141	168
Linéaires de réseaux mis en place par les aménageurs		11072	17656	19273
Taux de réseaux pris en gestion	86 %	86 %	86 %	81.5 %

## b. Missions du service études et travaux

### Les principales missions du service études et travaux

#### • Assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le service intervient notamment, en relation étroite avec les exploitants pour l'étude prospective de l'état du patrimoine, l'adaptation aux évolutions de l'urbanisation, le suivi de la programmation pluriannuelle des opérations et des investissements.

#### • Maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation.

La quasi-totalité des opérations inscrites au programme d'investissement font l'objet en interne d'une conception de projet (renouvellement et d'extensions de réseaux en eau et assainissement, construction d'ouvrages de génie civil de stations de refoulement d'eaux usées), et du suivi en phase réalisation. Cette maîtrise d'œuvre interne permet à la fois une réactivité importante, et une stricte adaptation aux besoins d'exploitation.

#### • Instruction des documents d'urbanisme, détermination de la participation pour raccordement à l'égout (PRE), et mise à jour du zonage assainissement.

Le service émet un avis sur l'état de desserte par les réseaux eau et assainissement de l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme), et indique les prescriptions relatives aux modalités de raccordement. Le calcul du montant de la PFAC dont le fait générateur est le raccordement au réseau public est indiqué au service instructeur des communes ainsi qu'au pétitionnaire.

La collaboration avec la direction en charge de l'élaboration du PLU communautaire permet la mise à jour des plans de zonage assainissement, qui constituent une annexe sanitaire au PLU, et la prise en compte de l'adaptation aux évolutions de l'urbanisation des équipements de distribution, de collecte et de traitement lorsqu'elle est nécessaire.

#### • L'instruction des DT et DICT.

Le service instruit, à l'aide de plateformes de dématérialisation, les très nombreuses demandes des intervenants sur l'espace public en indiquant la position des réseaux d'eaux et d'assainissement présents dans l'emprise des travaux projetés, ainsi que les précautions nécessaires pour en garantir l'intégrité.

Un suivi des travaux des concessionnaires permet à la fois d'apporter des conseils sur le terrain, de positionner certains ouvrages et de s'assurer du respect des prescriptions.

#### • Mise à jour et mise à disposition des données relatives aux installations eau et assainissement sur le Système d'Informations Géographiques (SIG).

Les informations relatives aux canalisations et ouvrages disponibles sur le système d'information géographique sont précieuses à la fois pour permettre leur exploitation, la réalisation des projets, l'instruction des documents d'urbanisme et des DT-DICT.

La mise en place d'une mobilité de l'outil permettant un usage déporté sur le terrain pour assurer la continuité de service en astreinte, et le suivi et la saisie d'informations relatives aux interventions et dysfonctionnements est en cours.

Cette évolution permettra de renforcer notre gestion patrimoniale et d'optimiser le programme de renouvellement.

- **Suivi des opérations réalisées par des tiers (aménageurs) en vue de préparer la future prise en gestion des ouvrages.**

Le service délivre ses prescriptions en amont des opérations d'aménagement (Zac, ZI, ZA, lotissements), établit les estimations de travaux pour les interventions réalisées par la régie (raccordements et branchements), participe aux réunions de chantier, coordonne les interventions de la régie, et participe aux opérations de réception des réseaux.

Un document intitulé « Guide de l'eau » et dont une nouvelle version a été diffusée en 2012 précise de manière exhaustive l'ensemble des prescriptions relative à l'établissement des réseaux et ouvrages d'eau et d'assainissement à l'attention de l'ensemble des intervenants en aménagement (aménageurs, lotisseurs, entreprises, architectes...).

Suite au classement des voies dans le domaine public, et sous réserve de conformité des installations et de fourniture des pièces techniques et administratives nécessaires, Angers Loire Métropole délibère pour la prise en gestion des réseaux.

## c. Innovations

Parmi les projets innovants suivis et mis en œuvre en 2013, nous pouvons citer les suivants :

- **Réalisation d'un bassin de stockage d'eaux usées à l'aide de canalisations de type « Moduloval »**



Pour réduire les délais de mise en œuvre et limiter le coût d'investissement, le bassin tampon de la station de refoulement de la Porée à Trélazé a été réalisé à partir de conduites de type Moduloval.

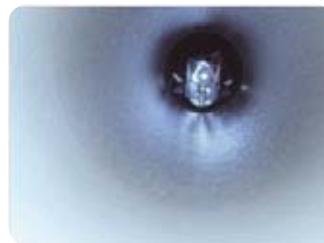
- **Réhabilitation de conduites de distribution d'eau par voie interne**



Certaines canalisations de distribution d'eau sont en fonte non revêtue intérieurement. Cette absence de revêtement favorise l'apparition de concrétions métalliques importantes qui ont un impact sur la qualité organoleptique de l'eau distribuée.

Le principe de réhabilitation interne par nettoyage mécanique puis injection d'une résine polyurée, a été retenu, et une expérimentation sur 2 tronçons de réseau a été mise en place en 2012.

Cette opération permet de prolonger significativement la durée de vie des canalisations.



Injection de résine



Etat du réseau après traitement

L'expérimentation ayant été concluante, le déploiement de cette technique sur un secteur de plusieurs kilomètres de conduites a été mis en place en 2013 et sera poursuivi en 2014.

# ANNEXES



## QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2013

### ANGERS

#### ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution d'ANGERS.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par ANGERS LOIRE METROPOLE.

L'eau distribuée provient de la station de :

◆ LES PONTS DE CE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

#### PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

#### CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une certaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 417 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé.

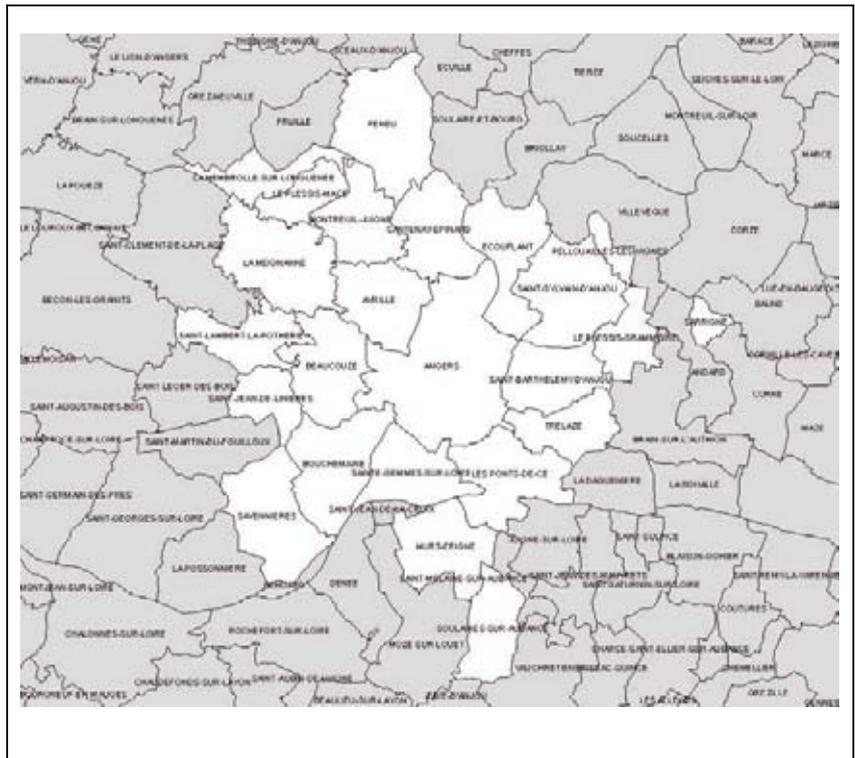
Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou à la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet

<http://www.eaputable.sante.gouv.fr/>

#### CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



#### APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2013

**L'EAU D' ANGERS EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.**

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).**

### ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de BEHUARD.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par ANGERS LOIRE METROPOLE.

L'eau distribuée provient des stations de :

- ◆ ROCHEFORT SUR LOIRE
- ◆ LES PONTS DE CE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement physico chimique avant distribution.

### PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les ressources en eau bénéficient d'une protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

### CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 17 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé.

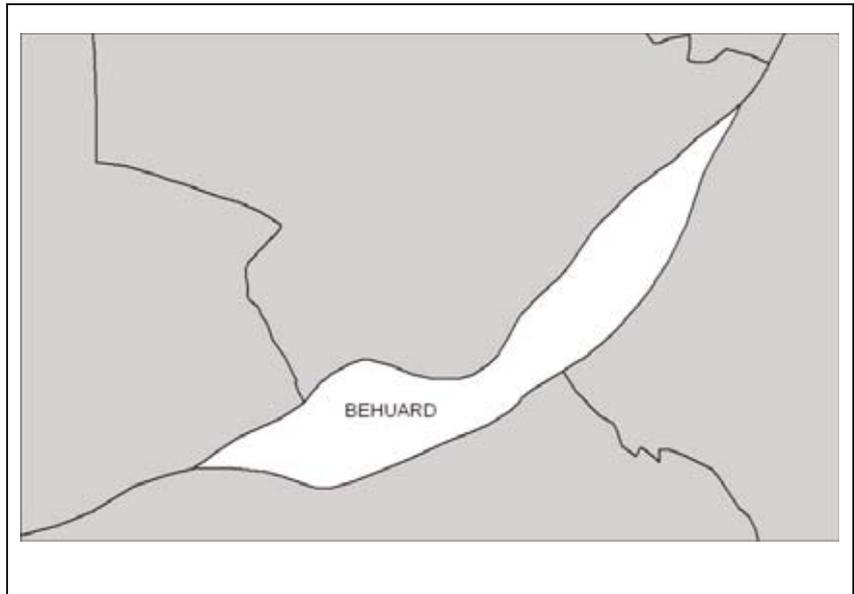
Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou à la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet

<http://www.eaupotable.sante.gouv.fr/>

### CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



### APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2013

**L'EAU DE BEHUARD EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET  
CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA  
REGLEMENTATION.**

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET  
PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE  
DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).**

**ORIGINE DE VOTRE EAU**

Vous dépendez de l'unité de distribution de BRIOLLAY.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par ANGERS LOIRE METROPOLE.

L'eau distribuée provient des stations de :

- ◆ BRIOLLAY - PONT
- ◆ TIERCE - VERIGNE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

**PROTECTION DE LA RESSOURCE**

L'une des deux ressources en eau (prise d'eau dans le Loir) bénéficie d'une protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

**CONTROLE DE VOTRE EAU**

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une certaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 46 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé.

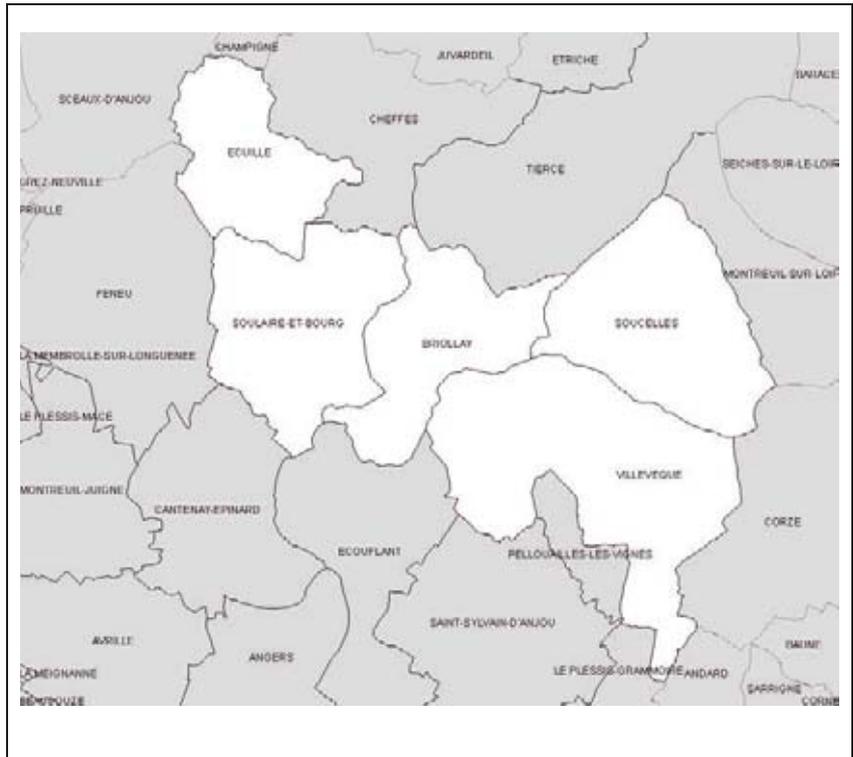
Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou à la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet

<http://www.eaupotable.sante.gouv.fr/>

**CONSEILS**

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adouci pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



**APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2013**

**L'EAU DE BRIOLLAY A ETE NON CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION PENDANT 122 JOURS POUR TROIS PESTICIDES : METALDEHYDE EN JANVIER, FEVRIER, NOVEMBRE ET DECEMBRE, AMPA EN MARS ET METOLACHLORE EN JUIN. CEPENDANT LES TENEURS EN PESTICIDES N'ONT PAS DEPASSE LES SEUILS DE RESTRICTION DE L'UTILISATION DE L'EAU DEFINIS PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL ET L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE.**

**DEPUIS LE 1ER AVRIL 2014, LES 2 STATIONS DE BRIOLLAY SONT A L'ARRET ET L'EAU DISTRIBUEE PROVIENT DE L'USINE DES PONTS DE CE.**

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).**

### ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de PRUILLE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par ANGERS LOIRE METROPOLE.

L'eau distribuée provient de la station de :

◆ LES PONTS DE CE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

### PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

### CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 79 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie .

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet

<http://www.eaupotable.sante.gouv.fr/>

### CONSEILS

◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.

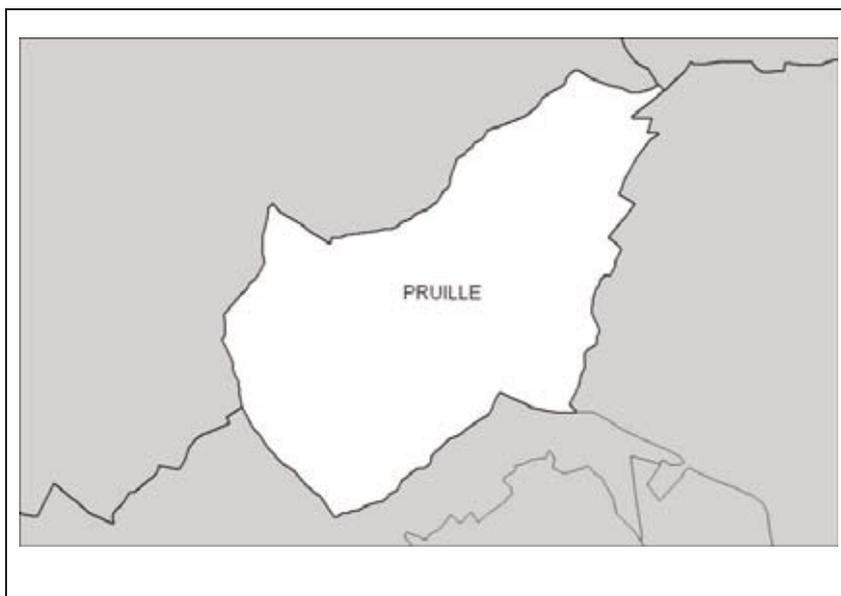
◆ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.

◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



### APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2013

**L'EAU DE PRUILLE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.**

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).**

### ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de SAINT MARTIN DU FOUILLOUX.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par ANGERS LOIRE METROPOLE.

L'eau distribuée provient de la station de :

- ◆ SAINT GEORGES SUR LOIRE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

### PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

### CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 27 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé.

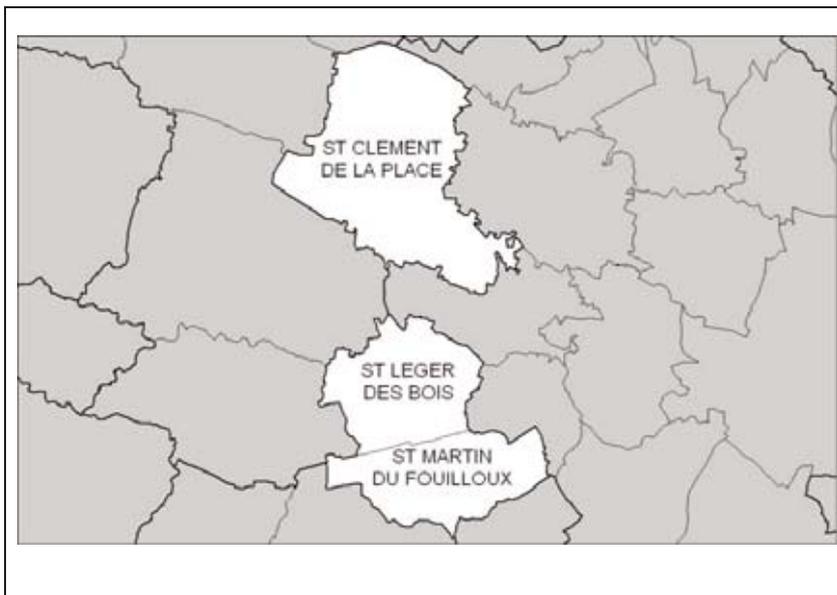
Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou à la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet

<http://www.eaupotable.sante.gouv.fr/>

### CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



### APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2013

**L'EAU DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX A ETE NON CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION PENDANT 35 JOURS POUR LES PESTICIDES ENTRE LE 22 JANVIER ET LE 26 FEVRIER (PRESENCE D'UNE TENEUR MAXIMALE DE 0,14 µG/L EN METALDEHYDE POUR UNE LIMITE DE QUALITE FIXEE A 0,10 µG/L). CEPENDANT LA TENEUR EN PESTICIDE N'A PAS DEPASSE LE SEUIL DE RESTRICTION DE L'UTILISATION DE L'EAU (60 µG/L POUR LE METALDEHYDE)DEFINI PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL ET L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE.**

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).**



○ Tarifs Eau et Assainissement 2012/2013



**EAU - ASSAINISSEMENT**  
**TARIFS H.T. A COMPTER DU 1er AVRIL 2012**  
**REF. : DELIBERATION DU 8 MARS 2012**

<b>EAU</b>	
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3</b>	
Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,01
Fourniture d'eau pour les jardins familiaux :	0,90
Fourniture d'eau de voirie et espaces verts pour les services de l'agglo et des communes de l'Agglo et pour les piscines ouvertes au public :	SUPPRIME
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU</b>	
Pollution domestique - contre-valeur (le m3):	0,32
<b>PARTIE FIXE</b>	
Branchement de :	
15 mm	31,00
20 mm	34,20
30 mm	52,00
40 mm	69,00
50 et 60 mm	220,00
80 mm	300,00
100 mm	430,00
125 mm	520,00
150 mm	560,00
200 mm	650,00
250 mm	880,00
300 mm	1000,00
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	
Frais d'abonnement :	25,23
Forfait relevé - facturation :	39,25
Forfait retard de règlement :	39,25
Forfait de mise en service (ouverture, fermeture, déplacement fontaine) :	39,25
Pose/Dépose de compteur :	62,00
Prise d'eau à compteur (2 constats) :	56,00
Location du dispositif de puisage (par semaine) :	11,00
Essais de poteaux d'incendie :	75,00
Contrôle des puits, forages et installations privatives :	
avec usage interne au bâtiment et rejet au réseau d'assainissement :	113,00
avec usage interne au bâtiment, sans rejet au réseau d'assainissement :	80,00
<b>BRANCHEMENTS</b>	
Avec terrassement et remblaiement par l'Agglo :(1)	
Diamètres 20 mm	1030,00
30 mm	1140,00
40 mm (2)	1140,00
Avec terrassement et remblaiement non pris en charge par l'Agglo :(1)	
Diamètres 20 mm	350,00
30 mm	455,00
40 mm (2)	455,00
(1) forfait concernant la partie sous voie publique.	
(2) au-dessus de 40 mm, le coût sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15 % pour frais généraux.	

<b>ASSAINISSEMENT</b>	
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3</b>	
Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,15
Barème dégressif applicable aux entreprises industrielles, commerciales et artisanales :	
de 0 à 12000 m3	1,15
de 12001 à 24000 m3	1,09
de 24001 à 50000 m3	1,01
à partir de : 50001 m3	0,95
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU</b>	
Redevance modernisation des réseaux de collecte (m3):	0,20
<b>PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT</b>	
Redevance P.R.E (le m² de SHON nouvelle) :	10,00
<b>DEBOUCHAGE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT</b>	
<b>Intervention de l'hydrocureuse</b>	
du lundi au samedi (1h d'intervention)	105,00
les dimanches et jours fériés (1h d'intervention)	155,00
la nuit de 22 h à 6 h (1h d'intervention)	175,00
<b>Déplacement de l'hydrocureuse</b>	
forfait de déplacement (1/2 h)	40,00
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	
Déversement des produits de vidange, la tonne apportée :	18,50
Déversement de produits de curage, la tonne apportée :	30,00
Déversement de graisse, la tonne apportée :	10,50
Inspection télévisuelle de la partie privative des branchements :	140,00
Vérification des installations existantes :	80,00
Contrôle des rejets industriels :	90,00
<b>BRANCHEMENTS</b>	
Jusqu'à 150 mm : (1)	
Travaux réalisés à la pose du collecteur :	765,00
Travaux réalisés hors la pose du collecteur (jusqu'à 5 ml) :	2050,00
Plus value pour profondeur demandée supérieure à 1.10 mètre	500,00
Coût du mètre linéaire supplémentaire du branchement :	215,00
Collecteur voies privées, participation des riverains :	SUPPRIME
Dépose de branchement :	970,00
(1) Au-delà de 150 mm, le coût des travaux sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15% pour frais généraux.	

<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	
Contrôle conception/réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	100,00
Contrôle de réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	65,00
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	35,00
Contrôle périodique du bon fonctionnement	60,00
Diagnostic des installations dans le cadre de cessions	80,00

<b>PRESTATIONS COMMUNES A LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT</b>			
FHMO ADJ Technique	24,46	FHMO Ingénieur	45,83
FHMO Agent de Maîtrise	28,04	Forfait déplacement	51,24
FHMO Technicien ou surveillant de travaux	31,51		

**Tarifs Eau et Assainissement 2013/2014**



**EAU - ASSAINISSEMENT  
TARIFS H.T. A COMPTER DU 1er AVRIL 2013  
REF. : DELIBERATION DU 14 MARS 2013**

<b>EAU</b>	
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3</b>	
Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,02
Fourniture d'eau pour les jardins familiaux :	0,97
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU</b>	
Pollution domestique - contre-valeur (le m3):	0,31
<b>PARTIE FIXE</b>	
Branchement de :	
15 mm	35,00
" 20 mm	37,00
" 30 mm	55,00
" 40 mm	69,00
" 50 et 60 mm	220,00
" 80 mm	300,00
" 100 mm	430,00
" 125 mm	520,00
" 150 mm	560,00
" 200 mm	650,00
" 250 mm	880,00
" 300 mm	1000,00
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	
Frais d'abonnement :	25,00
Forfait relevé - facturation :	40,00
Forfait retard de règlement :	40,00
Forfait de mise en service (ouverture, fermeture, déplacement fontaine)	40,00
Pose/Dépose de compteur	70,00
Prise d'eau à compteur (2 constats) :	56,00
Location du dispositif de puisage (par semaine) :	12,00
Essais de poteaux d'incendie :	78,00
Contrôle des puits, forages et installations privatives :	
avec usage interne au bâtiment et rejet au rés eau d'assainissement	113,00
avec usage interne au bâtiment, sans rejet au rés eau d'assainissement	80,00
<b>BRANCHEMENTS</b>	
Avec terrassement et remblaiement par l'Agglo :(1)	
Diamètres 20 mm	1080,00
30 mm	1200,00
40 mm (2)	1200,00
Avec terrassement et remblaiement non pris en charge par l'Agglo :(1)	
Diamètres 20 mm	330,00
30 mm	440,00
40 mm (2)	440,00
(1) forfait concernant la partie sous voie publique. (2) au-dessus de 40 mm, le coût sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15 % pour frais généraux.	

<b>ASSAINISSEMENT</b>	
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3</b>	
Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,18
Barème dégressif applicable aux entreprises industrielles, commerciales et artisanales :	
de 0 à 24000 m3	1,18
de 24001 à 50000 m3	1,10
à partir de : 50001 m3	1,04
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU</b>	
Redevance modernisation des réseaux de collecte (m3):	0,19
<b>PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT</b>	
Redevance P.F.A.C. (le m² de surface de plancher nouvelle) :	10,00
<b>DEBOUCHAGE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT</b>	
<b>Intervention de l'hydrocureuse</b>	
du lundi au samedi (1h d'intervention)	110,00
les dimanches et jours fériés (1h d'intervention)	160,00
la nuit de 22 h à 6 h (1h d'intervention)	180,00
<b>Déplacement de l'hydrocureuse</b>	
forfait de déplacement (1/2 h)	40,00
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	
Déversement des produits de vidange, la tonne apportée :	18,50
Déversement de produits de curage, la tonne apportée :	30,00
Déversement de graisse, la tonne apportée :	10,50
Inspection télévisuelle de la partie privative des branchements :	160,00
Vérification des installations existantes :	85,00
Contrôle des rejets industriels :	93,00
<b>BRANCHEMENTS</b>	
Jusqu'à 150 mm : (1)	
Travaux réalisés à la pose du collecteur :	650,00
Travaux réalisés hors la pose du collecteur (jusqu'à 5 m) :	2100,00
Plus value pour profondeur demandée supérieure à 1.10 mètre	500,00
Coût du mètre linéaire supplémentaire du branchement :	215,00
Dépose de branchement :	1000,00
(1) Au-delà de 150 mm, le coût des travaux sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15% pour frais généraux.	

<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	
Contrôle conception/réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	100,00
Contrôle de réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	65,00
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	35,00
Contrôle périodique du bon fonctionnement	65,00
Diagnostic des installations dans le cadre de cessions	85,00

**PRESTATIONS COMMUNES A LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

FHMO ADJ Technique	25,20	FHMO Ingénieur	47,24
FHMO Agent de Maîtrise	27,82	Forfait déplacement	53,01
FHMO Technicien ou surveillant de travaux	32,69		



# MOI, JE ME DÉPASSE. ELLE PASSE TOUS LES **contrôles<sup>+</sup>**

Laura, 35 ans, Beaucouzé

CREATION LINER COMMUNICATION - 02 40 20 10 20 / PARTIE DE CAMPAGNE

## **+** L'EAU DU ROBINET ELLE A TOUT POUR PLAIRE !

Elle bat tous les records de fraîcheur, elle est toujours sur les starting-blocks, c'est la championne de l'écologie, elle affiche les meilleures performances en économie... Elle, c'est l'eau du robinet. Rafraîchissante, disponible, écologique, économe : dans le sport comme à la ville, faire équipe avec elle, c'est être gagnant sur toute la ligne !

[www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr)



**angers Loire métropole**  
communauté d'agglomération

**MA VILLE**  
**+ J'Y VIS**  
**+ ELLE M'APPORTE**

© Guillaume CESBRON - PHOTOGRAPHE Imagerie+ 02 41 87 46 07  
impression : imprimerie des d'Anges - Angers Loire Métropole